

L'ŒIL DE LA POLICE

Publication nationale

Terrible dérapage: Paul Pons blessé

Hebdomadaire

Le lutteur PAUL PONS



Les accidents d'automobile sont innombrables. Celui que nous représentons ici prend, de par la personnalité d'une des victimes, une importance particulière.
Tout le monde a connu Paul Pons, le célèbre athlète, champion de lutte du monde.
(Lire la suite page 2).

Dans ce numéro: L'ORGANISATION DE LA POLICE EN AMERIQUE

Lire: LE SECRET DE GERMAINE, grand roman dramatique par LOUIS BOUSSENARD

Une bataille à coups de faux



Dans la petite commune de Hamme, près de Lokeren, dans les Flandres, les suites d'une beuverie de jeunes gens ont été tragiques. Au cours d'une bataille à coups de faux, provoquée par l'ivresse, deux frères, âgés de 19 et 20 ans, ont été atrocement blessés. L'un d'eux a eu la main droite tranchée net d'un coup de faux; l'autre a reçu un coup terrible sur le sommet de la tête et est dans un état désespéré.

La police a fait trois arrestations, celles des deux frères et d'un de leurs amis.

Terrible dérapage: Paul Pons blessé

(Suite)

Peu s'en fallut que le sympathique lutteur ne payât de sa vie son trop grand mépris du danger.

Avec trois personnes, les docteurs Flous et Fouloy et un de ses amis, M. Claverie, il se rendait en automobile aux courses de Langon.

En arrivant au village de Rieussec, l'automobile, conduite par Paul Pons et marchant à grande vitesse, s'engageait dans un virage très dangereux: elle dérapait et se jetait contre une maison.

Le docteur Fouloy, projeté contre le mur, fut écrasé. Paul Pons eut l'épaule et le bras gauche fracturés; M. Claverie, lancé sur le toit de la maison, se fit de graves contusions.

Seul, le docteur Flous sortait indemne de l'accident; il prodigua ses soins à ses amis; mais ils furent inutiles pour le docteur Fouloy, qui avait été tué sur le coup.

Une émeute en Virginie

A la suite d'une grève de mineurs violente, qui se déclara à Charlestown, dans la Virginie occidentale, l'action de la police et le travail des « jaunes » exaspérèrent à tel point les ouvriers mécontents qu'une violente émeute se produisit, qui a dégénéré en une véritable guérilla qui agite tout le district.

Les grévistes ont établi des postes et un centre de ralliement, installé près de l'embouchure du Paint Creek. Avec une fureur exaspérée, ils usent du fusil et de la dynamite et l'on compte à l'heure actuelle plusieurs dizaines de morts, tant parmi les grévistes que chez les jaunes et les agents.

Les mineurs insurgés possèdent une mitrailleuse et les derniers télégrammes annoncent qu'ils ont établi, sur une colline, de forts retranchements, et que les détonations des fusils et des canons sont continuelles.

On réunit des troupes pour maîtriser l'émeute.

La bonne répression

On se plaint parfois de l'indulgence de la cour d'assises de la Seine, et parfois on a raison.

Cependant, la sévérité des verdicts en certaines sessions est de nature à laisser en la mémoire des malfaiteurs quelques pénibles souvenirs.

Ceux qui défilèrent durant la seconde quinzaine de juillet devant la cour, présidée par M. Albanel, pourront marquer cette date d'une croix noire.

Deux tentatives de vol qualifié coûtèrent à leurs auteurs chacune six ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour: un vol qua-

lifié, accompagné de violences aux agents, vingt ans de travaux forcés; un autre vol aussi, vingt ans. En sept affaires de vol où comparaissaient dix prévenus, M. Albanel distribua cent ans de travaux forcés, dix ans de réclusion et cent années d'interdiction de séjour.

Amour paternel !

Une fermière d'un petit village de l'arrondissement de Rambouillet, âgée de vingt-deux ans, traversait l'autre matin un pré où son père, cultivateur, avait mis à paître quelques vaches.

Soudain l'une des bêtes s'élança sur la fermière, la poursuivit et allait infailliblement l'écraser contre la clôture de l'herbage; mais à ce moment vint à passer un jeune homme, ouvrier de culture, âgé de dix-neuf ans. Par hasard, il portait un revolver; il s'en saisit, visa, tira et cassa deux pattes au ruminant, dont l'élan fut arrêté net. La jeune femme était sauvée.

L'on va sans doute s'imaginer, après cela, que le sauveteur dut subir les effusions reconnaissantes du père de la jeune femme. Quelle erreur! Le cultivateur, en effet, ne voulant considérer en cette affaire que le préjudice matériel éprouvé par lui du fait d'être obligé d'abattre sa vache, porta plainte contre l'ouvrier et lui intenta une action en dommages et intérêts...

Profanation d'un cimetière

En vérifiant le fonctionnement du service des cimetières, qui fait partie de sa délégation, l'adjoint au maire d'une ville du Sud-Est a découvert que le cimetière central était le théâtre d'un odieux forfait.

Des concessions perpétuelles, en apparence abandonnées, ont été vendues, les cercueils en plomb fondus et les corps enfouis.

Le conservateur et le chef fossoyeur sont incriminés et leur révocation est demandée. Plusieurs employés seront punis. Cette affaire cause une très vive émotion.

Reconnu innocent deux ans après

Un ancien officier de marine allemande M. Schain, avait été condamné, il y a plusieurs années, à deux ans de prison, sous l'inculpation d'avoir violé une fillette de douze ans.

L'ancien officier, qui a purgé sa peine, a obtenu la révision de son procès et une éclatante réhabilitation en est résultée, puisqu'il vient d'être proclamé complètement innocent.

C'était sa femme qui avait déterminé la fillette à l'accuser pour obtenir le divorce.

Curieux jugement

Aux élections municipales du 5 mai dernier, deux habitants de Chaussy (Seine-et-Marne) furent élus conseillers municipaux. Un électeur, prenant texte de l'article 34 de la loi de 1884, lequel spécifie que deux beaux-frères ne peuvent siéger ensemble au conseil municipal

LE MORT PARLE !

La semaine dernière, vers trois heures de l'après-midi, un homme se jetait dans la Seine du haut du pont de Neuilly, et disparaissait, sans qu'on pût retrouver son cadavre.

Or, le lendemain, des marinières ramenaient sur la berge le corps de l'inconnu. Tout aussitôt, un rassemblement se forma autour de la lugubre épave, que chacun examinait curieusement.

Soudain, un gamin de treize ans fendit la foule et, désignant le noyé, s'écria en sanglotant: « C'est mon frère!... mon pauvre frère! »

On s'empresse alors d'aller chercher la mère du défunt, et la pauvre femme, mise en présence du cadavre, reconnut, elle aussi, son fils, un forgeron de vingt-six ans, demeurant en hôtel, rue de Paris, à Neuilly. Pour bien prouver qu'elle n'était pas victime d'une affreuse hallucination, la mère indiqua, d'ailleurs, que son enfant portait au ventre une cicatrice provenant d'une récente opération. On examina le cadavre, et l'on découvrit en effet, la trace laissée par le bistouri.

Enfin, à l'hôtel du forgeron, on déclara que ce dernier avait disparu depuis quinze jours. Il n'y avait donc plus de doute: on se trou-

vait bien devant la dépouille du forgeron. En conséquence, le corps fut transporté au domicile familial et l'on s'occupa des formalités d'enterrement.

Un coup de théâtre devait bientôt se produire: au moment où, au milieu des pleurs des parents désolés, on procédait à la mise en bière, on vit soudain la porte s'ouvrir et livrer passage au forgeron en chair et en os!

A cette apparition, tous les assistants demeurèrent cloués de stupeur et d'effroi! Quelques-uns se signèrent même, croyant à un revenant. Mais on fut bien obligé de se rendre à l'évidence. Le forgeron était là, bien vivant, et son frère comme sa mère avaient été dupes d'une ressemblance vraiment extraordinaire.

Le jeune homme, qui avait quitté sa place il y a une quinzaine de jours, à la suite d'une réprimande, avait employé sa liberté à se promener, et il revenait maintenant pour chercher du travail.

On juge de la joie des parents. Et, dans le logement, les rires succédèrent aux larmes. Quant au cadavre du sosie du forgeron, il a été envoyé à la Morgue aux fins d'identification.

dans une commune de plus de cinq cents habitants — et c'était le cas. — réclama l'annulation de cette double élection. Un des élus avait, en effet, épousé la sœur de l'autre, morte depuis.

L'affaire fut soumise au conseil de préfecture de Seine-et-Oise. Les élus soutinrent que leur élection était valable, car la femme de l'un étant décédée avant le scrutin, leur parenté n'existait donc plus au moment du vote.

Mais la défunte a laissé des enfants. Et le tribunal de Mantes-sur-Seine, chargé de résoudre ce curieux point de droit, a déclaré qu'il y avait incompatibilité.

En conséquence, l'un des deux conseillers devra se démettre de ses fonctions.

Le coiffeur devenu fou

Employé chez un coiffeur de Saint-Ouen, un homme de 26 ans donnait depuis les premières chaleurs des signes non équivoques d'aliénation mentale.

L'autre matin, au moment où un client livrait sa joue au rasoir du garçon coiffeur, celui-ci lui barbouilla la tête de savon, puis s'écria: « Ne bougez pas, ou je vous coupe les oreilles. »

Le malheureux client, blême de terreur, ne souffla mot et le garçon se mit en devoir de lui raser consciencieusement le cuir chevelu.

Par bonheur, un moment d'inattention de l'opérateur permit au supplicié de prendre la fuite à toutes jambes.

Revenu devant le fauteuil vide, le barbier, avec le plus grand sang-froid, continua sur le bois du dossier la besogne commencée sur la peau du client.

A ce moment, des agents requis par le patron invitèrent le garçon à les suivre au commissariat, ce qu'il fit d'ailleurs de fort bonne grâce. Après interrogatoire, le commissaire de Saint-Ouen a envoyé le malheureux à l'infirmerie spéciale du Dépôt.

Le vol de l'aéroplane

En arrivant à l'aérodrome de Puchkern (Allemagne), l'aviateur Belat constatait que les portes de son hangar avaient été fracturées. Il pénétra à l'intérieur. Stupéfaction! Son monoplan avait disparu.

L'aviateur, ahuri, se demanda tout d'abord s'il rêvait... Mais non, son appareil était bel et bien envolé!

En homme débrouillard, Belat se mua en détective. Il apprit que des habitants voisins de l'aérodrome avaient entendu, vers deux heures du matin, le ronflement d'un moteur. Aucun doute n'était permis. Le monoplan avait été volé par un homme de l'air. La police de Munich, prévenue, dépêcha de nombreux agents dans les environs de la ville, avec la consigne « de ne pas perdre de vue le ciel. »

Cette surveillance d'un genre tout à fait nouveau ne donna point de résultat.

CONCOURS N° 44 (8 Séries).

LE BAS DE LAINE DU PÈRE GOURJU

TROISIÈME SÉRIE (Voir la notice page 11)



LISTE DES PRIX

Premier prix. — 50 francs en espèces.
2^e Prix. — Un magnifique samovar, cuivre.
3^e 4^e et 5^e Prix. — Une ravissante Pendulette de bureau.
6^e au 12^e Prix. — Un très joli service à hors d'œuvre, 4 pièces en émail.

13^e au 20^e Prix. — Un délicieux porte-mine en argent.
21^e au 30^e Prix. — Un superbe Rasoir mécanique de sûreté.
31^e au 36^e Prix. — Un bel éventail écran japonais, en soie.
37^e au 100^e Prix. — Une jolie glace de poche, bristol.

Prochainement : **LA MAIN ET LA BAGUE**

GRAND ROMAN POLICIER

Les Faits-Divers de la Semaine

UN ENFANT BLESSÉ. — Un enfant de trois ans fut, ces jours de mers, assez mystérieusement blessé d'un coup de couteau par un gamin âgé de 9 ans. Celui-ci prétendait que c'était en tombant sur le bambin qu'il l'avait blessé.

Après une minutieuse enquête, la gendarmerie vient de découvrir un témoin, un pensionnaire de l'Hospice, qui affirme de la façon la plus formelle que le garçonnnet a intentionnellement frappé avec son couteau le petit enfant.

Celui-ci est dans un état alarmant. ANGERS.



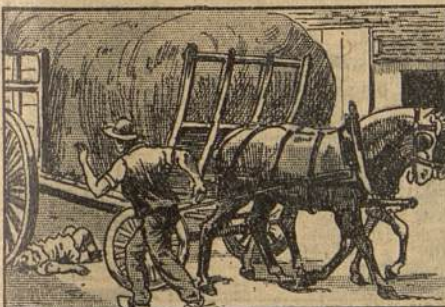
AUTOMOBILISTES ATTAQUÉS. — En arrivant près des Trelois, deux automobilistes heurtèrent avec leur voiture un jeune poulain en liberté. Le propriétaire refusa tout dédommagement et s'éloigna. Les automobilistes firent quelques réparations à leurs voitures et reprirent leur route. Deux cents mètres plus loin, ils trouvaient le chemin barré par des fils de fer. Derrière l'obstacle se tenaient quatre hommes armés. Le conducteur mit pied à terre, mais il reçut sur la face deux coups de matraque qui lui fracturèrent le nez. AVERNES.



TOMBE D'UN ÉCHAFAUDAGE. — Vers six heures et demie du matin, un plâtrier travaillait dans une maison en construction. Il se trouvait sur un échafaudage dont l'une des planches se brisa tout à coup. L'ouvrier fut précipité dans le vide. Il se fit de fortes contusions. TOURCOING.

ENFANT ÉBOUILLANTÉ. — Un jeune garçon de 15 mois est tombé sur une casserole d'eau bouillante, que sa mère venait de poser par terre.

L'enfant qui est grièvement brûlé au ventre, aux reins, au derrière et aux jambes, a dû être conduit à l'Hôtel-Dieu. AMIENS.



ENFANT ÉCRASÉ. — Un cultivateur de Saint-Quentin-des-Prés, qui conduisait une voiture chargée de foin, ne vit pas, au moment de pénétrer dans la ferme, sa fille âgée de trois ans, qui jouait sur le pas de la porte. La pauvre enfant roula sous le lourd véhicule. Une des roues lui broya la tête. BEAUVAIS.

LES MILLIONS DU NOTAIRE

Nouvelle inédite

PAR M. HÉRESENT

I (Suite.)

Il y avait un fait brutal évident... le notaire avait dilapidé plus de trois millions qu'on lui avait confiés. Et, de plus, il avait signé l'aveu de sa faute avant de se faire justice.

Dans les premiers temps, elle ne cessait de parler à sa mère de ses doutes, de sa conviction de l'innocence de son père. Mais la pauvre Mme Ducos se contentait de soupirer, peu convaincue par les arguments de sa fille.

— Mon enfant, n'y pensons plus, disait-elle, nous n'y sommes pour rien. Et, peu à peu, la jeune fille avait fini par ne plus parler de son père; mais elle pensait à lui sans cesse.

Elle rêvait pour lui d'une réhabilitation, hélas ! impossible.

Elle eut voulu convaincre tout le monde comme elle en était elle-même convaincue, que son père n'était pas un voleur.

Sans doute l'argent qu'on lui avait confié ne se retrouvait plus, soit... Il l'avait perdu n'importe comment... au jeu... à la bourse peut-être... est-ce qu'elle savait !

Mais, à coup sûr, il ne l'avait pas volé. La preuve, c'est qu'il ne lui était rien resté à sa mort.

Et comment de son vivant aurait-il gaspillé une somme aussi considérable sans qu'on s'en fût aperçu?... Où était passé tout cet argent ?

Mais que pouvait-elle faire toute seule contre tous ceux qui croyaient au déshonneur de son père ?

Sa mère elle-même n'essayait plus de le défendre contre l'abominable accusation, elle se contentait de gémir.

II

Les journées, maintenant, se passaient tristes et monotones pour la jeune fille, dans ce cottage de Normandie, entre Mme Jolivard, sa grand-mère, indifférente à tout, presque en enfance, et sa mère que le chagrin semblait avoir brisée et qui n'avait de force que pour regretter son ancienne situation de fortune.

Ça avait été une charge assez lourde pour la grand-mère de recevoir les deux femmes et on avait dû par raison d'économie renvoyer une des domestiques, celle qui s'occupait jour et nuit de la vieille dame.

Jeanne la remplaça. Elle restait toute la journée auprès de Mme Jolivard, l'aidant à se lever, l'habillant comme un enfant, l'accompagnant dans ses promenades, forcée d'écouter son intarissable bavardage.

* Voir le numéro 187.

menades, forcée d'écouter son intarissable bavardage.

La grand-mère, malgré l'âge, était restée assez ingambe; son grand plaisir était de faire chaque jour de longues promenades dans les prés qui entouraient le cottage, deux hectares de terre fertile, coupés d'allées de pommiers.

Elle aimait à se promener à l'ombre de ces arbres chargés de fruits et, chemin faisant, elle racontait à sa petite-fille l'histoire de cette terre à laquelle elle tenait plus qu'à la vie et qu'elle n'avait jamais consenti à vendre, bien qu'on lui en eût offert un prix dix fois supérieur.

Ces deux hectares se trouvaient enclavés dans un vaste domaine de plus de deux cents hectares qui s'étendaient autour d'un château seigneurial dont on apercevait à un kilomètre de là la masse imposante, se dressant fièrement sur la hauteur avec ses tourelles en poivrière et ses créneaux.

Le duc de F... à qui appartenait ce château avait offert du cottage de Mme Jolivard une somme considérable.

Chaque année, lorsqu'à l'automne il revenait dans ses terres, il avait renouvelé ses offres, les augmentant chaque fois, s'entêtant à vouloir posséder ce lopin de terre qui nuisait à la symétrie de sa propriété.

Il lui semblait qu'il n'était pas chez lui, qu'un intrus jouissait d'une partie de son bien, et ce morceau de terre était pour lui un souci perpétuel, une obsession. Il le voulait.

Mme Jolivard avait tenu bon, et elle eut le dessus dans ce duel entre voisins.

Un jour, le duc mourut, laissant pour héritier son fils unique.

Celui-là se moquait bien d'arrondir son domaine; c'était un joueur et un débauché qui devait bien vite venir à bout de dévorer l'héritage paternel.

Le château avait dû être mis en vente et il avait été acquis pour huit cent mille francs, à peine la moitié de sa valeur, par un monsieur dont nul dans le pays n'avait encore entendu parler.

Mme Jolivard s'entretenait sans cesse de ce nouveau voisin; elle eût voulu le connaître, savoir ses desseins à son égard. C'était là pour elle un sujet perpétuel de conversation.

Elle était parvenue à apprendre le nom de cet acquéreur: M. Duval... Il était baron.

Et c'était tout ce qu'on avait pu lui apprendre sur son compte.

— Va-t-il encore me faire des propositions celui-là ? disait la vieille dame... qu'il n'y vienne pas, il ne sera pas mieux reçu que le duc !

Jeanne écoutait tout ce verbiage sans

Les Faits-Divers de la Semaine

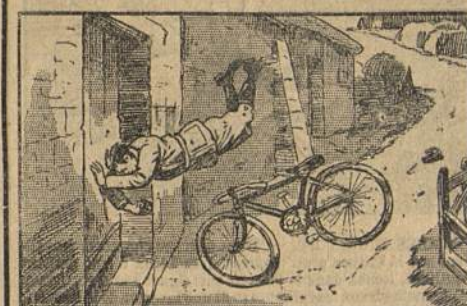
(Suite.)

ACCIDENT MORTEL. — Un homme d'équipe auxiliaire était occupé aux environs de la gare à rattachier des wagons.

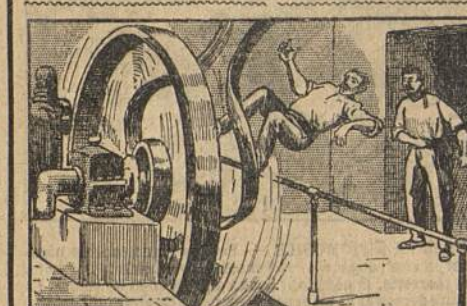
Soudain, on ne sait comment — les causes de cet accident n'ayant pu encore être établies d'une façon précise — le malheureux fut violemment serré entre deux tampons.

Aux cris poussés par l'homme d'équipe, d'autres employés présents se portèrent à son secours et réussirent à le dégager de sa terrible position.

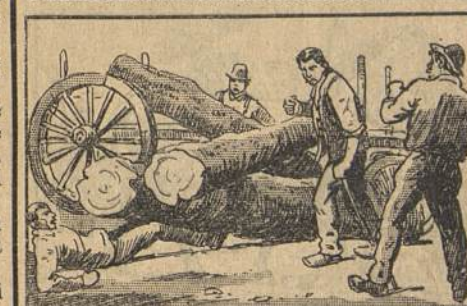
Un docteur mandé à la hâte vint donner ses premiers soins au blessé. Mais celui-ci, qui était dans un état grave, ne tarda pas à expirer. MOHON.



GRAVE ACCIDENT. — En descendant à bicyclette la côte de Neuf-Chemin, un jeune garçon ne fut plus maître de sa direction, son frein s'étant brisé. Il descendit la côte à une allure vertigineuse et vint s'abattre dans la porte d'un jardin. On le releva sans connaissance. Un docteur fut appelé en hâte. Mais il ne put se prononcer sur les suites de cet accident. ROSIÈRES-AUX-SALINES.



BROYÉ DANS UNE TRANSMISSION. — Aux forges, le fils du chef charpentier était occupé à réparer une courroie de transmission, lorsqu'il fut entraîné par la vitesse du volant. Relevé, les deux jambes broyées et couvert de contusions, il fut transporté à l'hôpital. Apeine était-il arrivé qu'il rendait le dernier soupir. POMPEY.



UN CHARGEMENT S'ÉCOULE. — Dans le port, une équipe d'ouvriers était occupée à charger des bois en grume, lorsque l'éboulement inopiné d'un tas de troncs occasionna la chute du chargement. Un des ouvriers qui se trouvait près de la charrette fut gravement atteint à la jambe droite. VOUIERS.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

LE VASE BRISÉ

Non que ce vase rappelle en quoi que ce soit le vase chanté par Sully-Prudhomme.

Du reste, le vase de l'académicien-poète était simplement fêlé, et celui dont il s'agit a été bel et bien brisé en mille morceaux; mille morceaux, c'est le plaignant qui l'affirme, je ne les ai pas comptés, ni lui non plus, je pense.

Mais c'est là une manière familière et exagérée de s'exprimer... Généralement, quand on casse quelque chose, c'est toujours en mille morceaux.

Et puis, le vase en question ne renfermait point une verveine; il ne recélait pour le moment dans ses profondeurs qu'un œil grand ouvert, braqué, terrible.

En outre, ce n'est pas d'un coup d'éventail, c'est d'un coup de pied qu'il fut brisé par un passant maladroit.

Ce dernier, Ernest Boulard, comparait aujourd'hui devant la neuvième chambre en compagnie du propriétaire du vase, Joseph Veau, car ils sont poursuivis tous les deux pour coups et blessures réciproques.

Ernest Boulard raconte ainsi les faits :

— Messieurs du tribunal, le sage a dit qu'il fallait tourner sa langue sept fois dans sa bouche avant de parler; combien de fois n'aurait-il pas recommandé de tourner la langue avant de faire un pas sur le pavé de Paris.

LE PRÉSIDENT. — Venez au fait. On vous reproche d'avoir donné des coups à votre coprévenu.

ERNEST BOULARD. — Après en avoir reçu de lui... Mais n'anticipons pas. Je passais donc sur le trottoir sans penser à mal... J'allais à mes petites affaires... Quelles affaires?... (Se ravisant.) Au fait, cela n'a pas d'importance... Je longeais la boutique de monsieur (il désigne son coprévenu), qui est marchand de vaisselle comme vous devez le savoir... En tout cas, il vous le dira tout à l'heure... Ce monsieur qui semble un partisan acharné de la liberté de l'étalage, avait placé jusque sous les pieds des passants un vase que, vu sa position du moment, je qualifierais de pot de trottoir.

JOSEPH VEAU (interrompant). — Avec ça que monsieur ne l'a pas fait exprès de mettre le pied dedans !

ERNEST BOULARD. — Du tout, j'étais loin de m'attendre à rencontrer un vase nocturne en plein jour sur le trottoir !... Bref, mon pied envoya rouler ledit vase...

JOSEPH VEAU. — En mille morceaux.

ERNEST BOULARD. — Je ne chicanerai pas sur le nombre de tessons... Enfin, il était cassé...

Là-dessus monsieur sort de sa boutique et me traite de propre à rien !

JOSEPH VEAU. — Monsieur m'appelle sale marchand de pots de chambre !... Ah ! dame ! la moutarde me monte au nez !...

ERNEST BOULARD. — Monsieur lève le poing !

JOSEPH VEAU. — Monsieur lève sa canne.

ERNEST BOULARD. — Monsieur laisse tomber son poing.

JOSEPH VEAU. — Après que monsieur eut laissé tomber sa canne.

ERNEST BOULARD. — Permettez, c'est vous qui avez commencé.

JOSEPH VEAU. — Pas du tout, c'est votre canne qui est tombée d'abord.

ERNEST BOULARD. — C'est votre poing !

JOSEPH VEAU. — Votre canne !

ERNEST BOULARD. — Votre poing !

Le tribunal arrête le dialogue en les condamnant l'un et l'autre à 100 francs d'amende et deux mois de prison avec sursis.

Quant au vase, il n'en a plus été question. C'est égal, voilà un pot de chambre qui coûte cher !

L'ÉCOT À PAYER

Etre invité à déjeuner et se voir, au désert, emmener au poste, voilà qui n'est pas drôle. C'est pourtant ce qui est advenu au sieur

Beurrier Oscar. Mais, à l'entendre dire, il n'y a pas plus déveinard que lui.

C'est la guigne, la fâcheuse guigne qu'il amène en police correctionnelle, — pas autre chose.

Ah ! s'il avait pour amis des gens de la haute, princes ou marquis, ou simplement quelque gros baron de la finance, tout cela ne lui serait pas arrivé, mais il ne connaît que des gens dans la purée, comme lui. De là tout le mal.

Écoutons-le raconter sa mésaventure.

LE PRÉSIDENT. — Quelle est votre profession ?

LE PRÉVENU. — Ouvrier sellier sans ouvrage... Depuis l'invention des automobiles, les selles ne vont plus, c'est ce qui fait que dans notre partie il y a des mortes-saisons du 1^{er} janvier à la Saint-Sylvestre.

LE PRÉSIDENT. — Vous êtes prévenu de filouterie d'aliments.

LE PRÉVENU, avec indignation. — Filouterie !... Si on peut se servir d'un mot pareil pour expliquer la chose dont pour laquelle je suis ici !

LE PRÉSIDENT. — Alors expliquez-la vous-même.

LE PRÉVENU. — Voilà... c'était la fête de l'ami Lapin ou peut-être bien celle de sa femme, j'me rappelle plus au juste. (Se tournant vers le banc où est assis le plaignant, un restaurateur de Belleville.) A s'a pelle Ursule, m'ame Lapin... C'était-y ce jour-là la Sainte-Ursule ou la Saint-Alphonse qu'est le nom de l'ami Lapin ?

Les Faits-Divers de la Semaine (Suite).

LE VITRIOL. — Au village de Boujailles, une femme de 30 ans vivait en mauvaise intelligence avec sa voisine, âgée de 50 ans. Cette dernière, folle de colère, se procura du vitriol, en emplit un bolet et le jeta à la face de son ennemie. La victime fut assez gravement atteinte. Elle a des brûlures au visage.

PONTARLIER.



TOMBÉS D'UN TOIT. — Deux ouvriers zingueurs travaillaient sur la toiture d'un château quand l'un d'eux, perdant l'équilibre, tomba dans le vide entraînant son compagnon. Un des malheureux travailleurs se fit une luxation de la hanche; son camarade se blessa assez grièvement à la tête et aux bras. Le premier dut subir une douloureuse opération.

CLUNY.

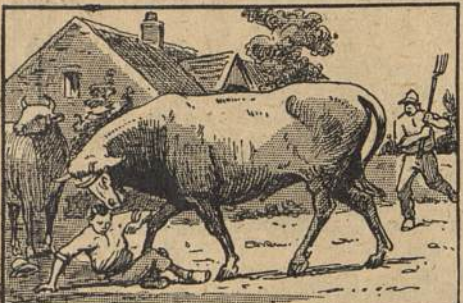


TUÉS EN AUTOMOBILE. — Près de Preneaux, un négociant en vins passait avec sa femme en automobile. Pour éviter une charrette, le négociant donna un fort coup de volant. La voiture dérapa et fit un panache complet. Le négociant eut une épaule luxée; mais sa femme fut tuée sur le coup.

AUXERRE.

UN ÉCHAFAUDAGE S'ÉCOULE. — A l'entreprise de la construction du groupe scolaire de Bully-sur-l'Arbre, un échafaudage s'étant rompu, quatre ouvriers ont été précipités dans le vide et ont été plus ou moins blessés sérieusement.

LYON.



RENVERSÉ PAR UN TAUREAU. — En congé chez son oncle, un enfant de douze ans voulut faire rentrer les bestiaux à l'écurie. Comme il arrivait dans le pré, un taureau se jeta sur lui et le piétina. Fort heureusement on arriva vite à son secours et on put forcer le taureau à s'éloigner. L'enfant porte de sérieuses contusions.

BOURBON-LANCY.

LE PLAIGNANT. — C'était la Saint-Babylas. Le PRÉVENU (interloqué). — Enfin, c'était toujours la fête à quelqu'un de sa famille, j'sais plus à qui... Pour lors, il m'invite à gueule-tonner, dans un restaurant qu'il connaît. — « Ça va ! » que je lui dis... Et nous voilà partis.

LE PLAIGNANT. — Ils se sont amenés six. **LE PRÉVENU (comptant sur ses doigts).** — Y avait Lapin avec sa femme, y avait Machut, y avait Billebois, y avait Coquart... y avait... (S'arrêtant anxieux.) Tiens, je me rappelle plus le sixième... Non, mais voyons, qui c'était donc cet animal-là?... (Par réflexion.) J'suis ty bête !... y avait moi, parbleu !

LE PRÉVENU. — Enfin, après le repas, les cinq premiers sont partis, et vous êtes resté seul... On vous a présenté l'addition...

LE PRÉVENU. — J'ai refusé de payer d'une main énergique comme de juste... quand c'est qu'on est invité on ne doit pas payer !... Ça serait trop bleu de dire à quelqu'un : « Je t'invite. » Et puis, après, de le faire passer à la caisse !... C'est pas juste que ce soit moi qui écope !... J'aime les choses justes, avant tout !

LE PLAIGNANT. — Ces six hommes dont une femme sont arrivés à mon restaurant, et ont demandé tout de suite ce qu'il y avait de mieux. Bref, la note s'est montée à soixante-dix-huit francs. Après le déjeuner, ils sonnent le garçon... je pensais que c'était pour demander l'addition... Pas du tout, le garçon revient en me disant : « Ils demandent des cartes. » Ils se sont donc mis à jouer... Si bien

qu'il répondait autrement que par monosyllabes, uniquement pour prouver qu'elle entendait, mais sa pensée, comme toujours, était ailleurs.

Elle songeait à son père. Un matin la domestique vint annoncer à la vieille dame qu'un monsieur désirait lui parler.

C'était M. Duval, un homme d'une quarantaine d'années, le monocle à l'œil, portant beau, l'air suffisant d'un parvenu qui manie l'or à pleines mains et à qui rien ne résiste.

Il venait bien, comme l'avait pensé Mme Jolivard, lui proposer l'acquisition de sa propriété.

La vieille dame l'écouta gravement, appuyée sur l'épaule de sa petite-fille qui l'avait accompagnée au salon, puis elle répondit sèchement qu'elle ne voulait pas vendre.

M. Duval ne se tint pas pour battu; il avait offert cent mille francs; il revint huit jours après en offrir cent vingt-cinq mille.

Mme Jolivard lui opposa un nouveau refus.

Mais il ne se découragea pas; il retourna au cottage et, chaque fois, il revoyait Jeanne.

Bientôt même, il parut que l'acquisition du cottage l'occupait moins que la jeune fille.

La grâce de Jeanne, sa beauté candide avaient tout de suite fait une impression profonde sur l'esprit de M. Duval.

Au bout d'un mois, il était amoureux fou de la jeune fille.

Celle-ci n'avait certes rien fait pour encourager cette belle passion; M. Duval ne lui plaisait guère.

Tout en reconnaissant qu'il avait une belle prestance, des traits réguliers et des manières affables, elle lui trouvait un air sournois, méchant.

Il lui semblait que son sourire avait parfois quelque chose d'ironique, de cruel même.

C'était là une simple impression qui ne s'appuyait sur rien; car M. Duval s'était montré charmant à son égard; mais peut-on expliquer d'où vient l'antipathie que l'on éprouve pour quelqu'un?

Elle ne s'était pas, du reste, aperçue de l'amour qu'elle avait fait naître dans le cœur de son riche voisin; aussi lorsque sa mère la prit à part un matin, pour lui dire : « M. Duval est venu me demander ta main », fut-elle stupéfaite.

Elle eut tout de suite cette réponse :

— Mais je ne l'aime pas, ce monsieur ! La mère hocha la tête; qu'importait l'amour ! c'était là une question sans importance.

Ce mariage c'était la fortune pour les deux femmes.

Elles reprendraient leur rang dans le monde; elles échapperaient à cette atmosphère de la campagne où elles s'étiolaient et où elle, la mère, ne pouvait vivre.

Elle parla avec tant d'animation, avec un si vif désir de voir aboutir ce brillant mariage, que, lasse de refuser, Jeanne promit à sa mère qu'elle réfléchirait, et qu'elle lui donnerait une réponse le lendemain.

Elle passa une nuit sans sommeil, pesant le pour et le contre.

Elle comprenait qu'elle devait épouser cet homme sans amour... se sacrifier; que sa mère ne lui pardonnerait jamais d'avoir repoussé la fortune qui s'offrait à elle.

Néanmoins, elle hésitait encore; elle éprouvait pour ce M. Duval une instinctive répulsion que rien pourtant ne justifiait et qu'elle avait peine à surmonter.

Le jour arriva, et elle n'avait encore pris aucune détermination, lorsqu'une idée traversa son esprit comme un éclair, et le sacrifice de sa personne lui parut doux.

Elle songea qu'avec cette fortune qu'on lui offrait, elle pourrait se livrer à des recherches relativement à la fin tragique de son père, essayer de le réhabiliter, car cette idée la hantait toujours.

Plus elle y réfléchissait, plus elle était assaillie de doutes, plus la conviction se faisait dans son esprit que son père n'était pas le misérable que tout le monde disait.

Le drame où avait sombré la fortune et l'honneur du notaire était enveloppé d'un mystère que, peut-être, avec le secours de l'or qu'on lui apportait, Jeanne pourrait arriver à percer.

Oh ! comme elle le bénirait, cet homme, pour la fortune qu'il lui donnait si elle parvenait jamais, grâce à lui, à réhabiliter son père !

Et tout de suite son parti fut pris.

Elle accepta.

La date du mariage fut fixée.

Il fallut bien alors avouer le nom véritable de Jeanne; ce fut la mère qui se chargea de ce soin.

Elle expliqua à M. Duval qu'elle avait repris son nom de demoiselle depuis qu'elle était veuve.

Elle ne lui indiqua pas pour quelle raison.

M. Duval ne le lui demanda pas.

Il était bien trop épris pour s'inquiéter de cela.

Mais, lorsqu'elle lui eut dit son véritable nom, il ne put réprimer un mouvement qui n'échappa pas à Jeanne, présente à l'entretien.

— Il a entendu parler de mon père, pensa-t-elle.

Et elle attendit, anxieuse, ce qu'allait répondre M. Duval, car maintenant, depuis qu'elle songeait à se servir de la fortune qu'on lui offrait pour travailler à la réhabilitation du notaire, elle craignait que ce mariage n'aboutît pas.

C'était une fille énergique que le malheur avait prématurément murie.

Elle n'avait plus qu'un but dans la vie : prouver l'innocence de son père, et elle se sacrifiait à cette idée.

Le reste lui importait peu.

Cependant M. Duval s'était vite ressaisi.

— Ducos... dit-il comme cherchant dans sa mémoire... je croyais me rappeler... mais non, je n'ai jamais connu personne de ce nom.

La veuve respira. Jeanne se contenta de dire en regardant fixement M. Duval :

— Mon père est mort, monsieur... c'était un honnête homme.

Le fiancé s'inclina sans répondre.

Les noces eurent lieu peu après.

(La suite au prochain numéro.)

Les Faits-Divers de la Semaine (Suite).

LA DYNAMITE. — Un attentat criminel a été commis vers 3 heures du matin. Une cartouche de dynamite, déposée dans la boîte aux lettres, sous le mur extérieur des bureaux d'un entrepreneur de travaux publics, fit explosion, ébrançant le mur extérieur, démolissant les cloisons, brisant les vitres et détériorant une partie du matériel.

Le corps de maison habité par l'entrepreneur n'eut pas de dégâts.

Le procureur de la République, le juge d'instruction, le commissaire central se rendirent sur les lieux à la première heure pour faire une enquête.

Les dégâts sont importants. Il s'agit d'une tentative criminelle attribuée à la vengeance.

Le parquet a fait procéder à l'arrestation de deux ouvriers, dont un aurait proféré des menaces à l'égard de l'entrepreneur.

NIMES.



LE DANGER DES FILS AÉRIENS. — A onze heures du matin, après le passage d'un tramway, le fil aérien sur lequel court le trolley se rompit et tomba sur le sol. L'extrémité du fil ayant touché les rails, il se produisit une haute flamme et des gerbes d'étincelles. Une panique s'ensuivit, les passants s'enfuyaient de toutes parts. Heureusement personne ne fut blessé.

MONTPELLIER.



UN VIOLENT. — En sortant de la ferme où il est domestique, un homme rencontra un de ses camarades. Ce dernier, qui était ivre, le traita de fainéant. Le domestique, sous l'empire d'une brusque colère, saisit un bâton qui se trouvait à terre et en porta deux coups sur la tête de son adversaire qui s'affaissa inanimé. Ses blessures sont graves.

VEAUCHETE.



DRAME DE LA MISÈRE. — Une femme d'une quarantaine d'années, abandonnée par son mari qui lui avait laissé cinq enfants à nourrir, se vit bientôt plongée dans la plus affreuse misère. Elle ne put vaincre son désespoir et prit le parti de disparaître. Elle alla se jeter dans une mare; on ne retrouva qu'un cadavre.

YSSINGEAUX.

que c'est celui-là qui a perdu (designant le prévenu). Aussitôt les autres se sont levés et ont filé dare-dare, le laissant pour payer.

LE PRÉVENU. — C'est moi qui ai perdu, c'est vrai... Mais nous ne jouions rien du tout... l'honneur simplement.

LE PLAIGNANT. — Vous avez joué le poste, et c'est vous qui avez trinqué.

Le tribunal condamne Beurrier à un mois de prison.

— Ah ! bien, vrai, s'écrie-t-il en s'en allant, en voilà un déjeuner que j'aurai de la peine à digérer !

LE BALAI DU TÉNOR

Victor Moine, dit Passini, est un ténor en tous genres, y compris le genre ennuyeux. Du moins, c'est son directeur qui l'affirme en le traînant en police correctionnelle.

Hâtons-nous de dire que ce n'est pas pour son manque de voix qu'il est assigné.

Mais, cependant, voyez comme tout s'enchaîne ! Si le signor Passini avait possédé un timbre plus satisfaisant, il est probable qu'il serait, à l'heure actuelle, en train de se promener sur le boulevard, au lieu d'être assis sur le banc de la correctionnelle.

LE PRÉVENU. — Vous avez signé un engagement pour la saison estivale comme ténor à tout faire.

LE PRÉVENU. — Pardon... en tous genres... (Avec dignité.) Ce n'est pas la même chose.

LE PRÉVENU. — Votre traité, que j'ai sous les yeux, porte : ténor à tout faire.

LE PRÉVENU. — C'est un lapsus...

LE PRÉVENU. — Vous deviez suivre votre directeur dans les villes d'eaux.

LE PRÉVENU. — Je ne m'y refuse pas.

LE PRÉVENU. — Il n'y paraît guère... Vous faisiez journellement des scènes.

LE PRÉVENU. — Je ne les faisais pas, ce sont les autres qui les font. Je les jouais.

LE PRÉVENU. — Mal, paraît-il.

LE PRÉVENU (froissé). — Jamais la critique n'a dit de mal de moi.

LE PLAIGNANT (de sa place). — Je crois bien, elle n'a jamais parlé de lui.

LE PRÉVENU. — Bref, votre directeur vous reproche de l'avoir frappé... Vous êtes ici sous la prévention de coups et blessures.

LE PRÉVENU. — Des blessures ?... qu'il les montre donc ! Quant aux coups...

LE PRÉVENU. — Des coups de bâton.

LE PRÉVENU. — Mais c'est classique sur la scène, les coups de bâton... Ah ! bien, ce que vous auriez poursuivi Molière en correctionnelle, alors !...

LE PRÉVENU. — La parole est au plaignant.

LE PLAIGNANT. — J'avais engagé monsieur comme ténor à tout faire. Il devait remplacer la basse ou le baryton au besoin.

LE PRÉVENU. — Le baryton, passe encore,

mais pour la basse, fallait que je me mette les pieds à l'eau, afin d'attraper un coryza...

LE PLAIGNANT. — Dès la première représentation, je m'aperçus que j'avais fait une mauvaise emplette... Monsieur était absolument insuffisant... Je le lui dis... Il me répondit tranquillement : « Ça m'est égal ! Vous m'avez engagé, vous me garderez ! »

— « Mais vous ne parlez pas plus tôt sur une scène qu'il y pleuvra des pommes cuites ! » — « Excellent, les pommes cuites, me riposta-t-il. Pas besoin d'acheter du dessert; ça sera tout bénéfice ! » Voyant qu'il ne voulait pas démordre, je cherchai à l'utiliser.

LE PRÉVENU. — Un jour, sous prétexte que j'étais un ténor à tout faire, n'a-t-il pas voulu me faire donner un lavement à sa belle-mère !

LE PLAIGNANT. — J'avais été obligé d'engager un autre ténor... Un jour, fatigué de voir monsieur rester quand même dans ma troupe, je lui campai un balai dans la main et je lui dis : « Balayez la scène, vous serez au moins utile à quelque chose. » Il prit le balai et me cassa le manche sur la dos !

LE PRÉVENU. — Il ne l'avait pas volé... M'humilier ainsi devant les camarades !

Des témoins cités par le prévenu viennent rapporter que chaque jour le grincheux directeur faisait au pauvre ténor de cuisantes avanies.

Le tribunal condamne il signor Passini à huit jours de prison avec sursis.

JULES DEMOLLIENS.

LE SECRET DE GERMAINE

Grand roman dramatique

PAR LOUIS BOUSSENARD

PREMIÈRE PARTIE

Victime

V

Tenaillée par la pensée cruelle de sa mère et de ses sœurs, gardée à vue pas des geôliers dont rien ne pouvait tromper l'implacable vigilance. Germaine passa une après-midi affreuse. Lasse de parler sans recevoir de réponse, la mère Bachu finit par sa taire sans pour cela perdre de vue la prisonnière.

Installée dans le somptueux appartement, elle vaqua aux soins du ménage, reçut des provisions, cuisina un dîner de gourmet, et quand la nuit fut venue, dit à la jeune fille :

— Allons, ma petite, si vous ne voulez pas desserrer les dents pour me répondre, vous ouvrirez bien la bouche pour manger.

A la honte de notre pauvre nature humaine, astreinte aux besoins matériels de la vie, la jeune fille mourait de faim.

Elle se restaura sobrement, mais manifesta pour la boisson la même répugnance que précédemment.

— Ma belle, vous vous défiez donc toujours ? lui dit de sa voix douce et résignée la mère Bachu.

— N'y a pas de danger, allez, foi de mère Bachu.

— Du reste, je vais goûter encore votre vin.

Germaine fit de la tête un signe d'assentiment, laissa boire la vieille avant elle et prit deux doigts de vin.

Elle lui trouva un saveur un peu amère et ne s'en préoccupa point.

N'ayant bu de temps à autre que le petit bleu odieusement frelaté des marchands, elle crut que tous les vins de grand cru avaient ce goût désagréable.

Une heure environ après son repas, elle se sentit prise d'un irrésistible besoin de sommeil.

Quoi qu'elle fit pour le combattre, et en dépit des efforts les plus énergiques pour vaincre cette torpeur qui l'envahissait, elle succomba.

Déjà la mère Bachu, couchée dans la première pièce, ronflait comme un soufflet de forge.

Avant ce perdre connaissance, Germaine se rappela cette amertume du vin et songea au sourire mauvais que la vieille dardait sur elle pendant qu'elle buvait. Alors elle frémit et se dit :

— Pour me livrer sans défense au comte de Montdieu, cette misérable doit avoir mis un narcotique dans le vin.

« Afin de mieux me tromper, elle en a bu sachant qu'elle en serait quitte pour dormir plus ou moins longtemps ! Tandis que moi !... ô mon Dieu !... protégez-moi, secourez-moi ! »

La Providence, hélas ! n'entendit pas cette ardente prière.

Après un temps dont la durée lui échappa, la pauvre Germaine entendit grincer le pêne de la serrure, la porte s'ouvrit doucement et le comte entra.

Un frisson d'épouvante, secoua la jeune fille, qui tendit à les briser tous les ressorts de son être, pour s'arracher à cette catalepsie, jeter un cri, proférer un son.

Ainsi qu'il arrive souvent en pareil cas, la sensibilité n'était pas complètement abolie, et l'intelligence subsistait en partie. Circonstance qui augmentait encore les souffrances de la martyre et allait décupler ses tortures, puisque l'âme vivait dans ce corps inerte comme un cadavre.

Le comte, pendant ce temps, la cou-

vrait de baisers fous, lui parlait d'une voix basse et sifflante comme si elle eût pu le comprendre et partager son infernale ardeur, et l'étreignait avec la frénésie d'un satyre.

Quand son infâme passion eut été longuement assouvie, quand ce viol d'une créature sans défense eut été à loisir consommé, le comte se retira froidement, goûtant une joie sauvage de dépravé à l'aspect des larmes silencieuses qui coulaient des yeux de sa victime, comme des yeux d'une morte.

— Allons, dit-il d'un petit air guilleret, encore quelques séances comme celle-ci, et ma belle inhumaine finira par s'apprivoiser.

Germaine entendit le claquement des portes, le roulement de la voiture qui emmenait son bourreau et retomba dans sa léthargie.

... Quand elle s'éveilla, les bougies avaient fait éclater les bobèches de cristal et l'appartement eût été plongé dans une obscurité complète, si quelques fauves rayons n'eussent filtré à travers les fentes des rideaux.

Le soleil venait de se lever.

Les ronflements ignobles et grotesques de la mère Bachu se faisaient toujours entendre dans la pièce voisine. L'affreuse vieille, largement narcotisée, cuvait son vin et son opium.

Pour Germaine, le supplice de la vie réelle succédait sans transition au cauchemar de la nuit.

— Oh ! dit-elle, se souvenant des dernières paroles du comte, plutôt la mort que cette existence de damné.

« Je veux m'enfuir à tout prix, dussé-je périr !... »

« Mon Dieu !... mon Dieu !... que vous ai-je donc fait pour être si malheureuse ! »

Profitant du sommeil de sa geôlière, la jeune fille fit ce qu'elle n'avait pu faire jusqu'alors. Sachant qu'il lui était impossible de s'évader par la porte, elle ouvrit l'une après l'autre les trois fenêtres de façade, puis examina d'abord la cour déserte et silencieuse.

Elle remarqua premièrement que la grille accédant à la route bordant la Seine n'était que poussée. Les fenêtres donnant sur cette cour atteignaient à peine la hauteur d'un premier étage, et cette élévation au-dessus du sol n'avait rien de trop effrayant, surtout pour une femme résolue comme Germaine.

Restaient des barreaux. Chaque fenêtre en comptait cinq, aussi gros que la moitié du poignet, et paraissant fixés très solidement dans les linteaux et les pierres d'appui.

La jeune fille ne pouvait espérer ni les tordre ni les descendre. Avec une patience et une ingéniosité singulières, elle les vérifia un à un, cherchant à les ébranler et à les faire jouer dans leur alvéole.

O bonheur ! il en est un, le dernier à gauche de la seconde fenêtre, qui remue. Le ciment est rongé par les intempéries, le trou dans lequel s'implante l'extrémité inférieure s'effrite et se désagrège.

Germaine prit un des ces couteaux d'argent qui l'avaient trahie quand elle voulut tuer le comte, et se mit à fouiller à la base du barreau.

Un gros morceau de ciment se détacha presque aussitôt, démasquant l'extrémité de la lourde tige de fer.

Pour une fois le hasard favorisait Germaine. L'encoignure de la pierre d'appui ayant été cassée accidentellement, l'ouvrier chargé de la réparation avait remplacé par du ciment le fragment qui manquait.

En apparence, le barreau était scellé dans une matière solide, tandis qu'en réalité il n'était maintenu en place que par du plâtre.

Profitant de cette particularité, avec beaucoup d'adresse et d'intelligence, la jeune fille put écarter latéralement la barre de fer, de façon à trouver un

intervalle suffisant au passage de son corps.

A défaut de corde, elle se servit du moyen classique : un drap noué au barreau voisin.

Cinq minutes lui suffirent à terminer ces préparatifs, qui devaient, croyait-elle, lui procurer la délivrance.

Elle avait malheureusement compté sans les chiens.

En gardiens incorruptibles et féroces, les deux dogues allaient et venaient autour de l'habitation, aspiraient l'air bruyamment devant la façade et retournaient s'accroupir en grondant devant la porte.

Voyant le drap flotter en dehors de la fenêtre ils se mirent à hurler à pleine gorge en se dressant le long de la muraille.

Germaine, devant cette complication inattendue, ne perdit pourtant pas son sang-froid. Elle courut à la table, saisit de chaque main un plat de viande et les vida par la fenêtre.

Les dogues cessèrent pour un moment d'aboyer.

Alors Germaine profita de ce rapide moment de trêve et bravement joua son va-tout.

Elle fit un signe de croix, se glissa entre le barreau et le chambranle, puis se laissa couler à terre.

Les chiens, qui dévoraient gloutonnement l'amorce tentatrice, grognèrent et montrèrent des crocs menaçants.

Germaine se mit à courir comme un chevreuil, espérant pouvoir franchir sans accident les cent mètres séparant de la grille le corps de logis.

Les chiens, partagés entre le devoir et la gourmandise, avalaient les morceaux doubles.

Germaine gagnait du terrain.

Soixante mètres avaient été parcourus avec la rapidité de l'éclair. Elle bondissait à travers les pierrailles, les herbes folles et les pavés disjoints. Encore un effort et elle atteignait la grille, qu'elle avait bien jugée, de loin, entre-bâillée.

Elle allait allonger le bras pour saisir le montant, et tout semblait favoriser son audacieuse évasion, car les communs, situés en retour de la grille, demeuraient hermétiquement clos.

Tous à coup son pied glisse sur une touffe d'herbes, elle perd l'équilibre et tombe lourdement à terre.

Les chiens, qui avaient fini de dévorer leur pitance, accouraient en même temps avec des aboiements féroces, prêts à se jeter sur la fugitive et à la dévorer.

D'un bond elle se relève. Les dogues la rejoignent et s'élancent sur elle.

Sans pousser un cri, sans même songer à appeler à l'aide, elle ouvre la grille et cherche à gagner la route. Les dogues enfoncent leurs crocs dans sa chair, le sang jaillit, la douleur est atroce.

L'infortunée jeune fille se voit perdue.

La souffrance et l'effroi, plus forts que la volonté, lui arrachent une plainte déchirante qui se répercute lugubrement sur les flots.

Elle se secoue convulsivement, fait lâcher prise aux chiens, qui retombent les babines rouges, les crocs sanglants, et de nouveau se ruent sur elle.

Germaine, affolée, arrivée au paroxysme de la douleur et de l'épouvante, voulant terminer ces tortures que la plume ne saurait exprimer, préférant une mort prompte à cette agonie effroyable, laisse échapper une nouvelle plainte plus navrante, plus angoissée, escalade la berge et, résolument, se précipite dans la Seine.

VI

Par une de ces admirables aubes d'octobre, si pleines d'éclat et de lumière, mais à travers lesquelles semble transparaître la mélancolie de l'hiver déjà prochain, un léger bateau glissait doucement sur la Seine, entre le village de la

Frette et le coteau où s'élève le bourg d'Herblay.

Deux promeneurs matinaux montaient le batelet. L'un ramait ; l'autre, assis à la barre du gouvernail, lui imprimait, par d'imperceptibles mouvements, sa direction.

Après avoir côtoyé pendant quelques minutes une des longues îles qui surgissent du fleuve comme un colossal bouquet de saules, d'aulnettes et de peupliers, le bateau s'arrêta.

Le rameur déborda les avirons, sauta lestement à terre, enroula autour d'un saule vermoulu la chaîne d'amarrage et dit à son compagnon :

— Nous sommes arrivés.

Puis, sans perdre un moment, il retira un chevalet, une toile soigneusement enveloppée de papier gris, une boîte à couleurs et un piant. Il se chargea des quatre objets, fit une vingtaine de pas à travers les herbes emperlées de rosée, dressa le chevalet, y installa sa toile, ouvrit la boîte, s'assit sur le piant et prépara vivement sa palette.

— Eh ! mon prince, dit-il d'une voix joyeuse et bien timbrée, tu restes là comme si tu avais pris racine à l'arrivée du bateau.

« Allons ! détortille-toi un peu et viens près de moi. »

L'autre se leva en bâillant, étendit les bras, saisit une fourrure enroulée dans une courroie de voyage et fit dans la rosée quelques pas, avec ces gestes comiques d'un chat qui craint de se mouiller.

Le peintre se mit à rire pendant que son compagnon déplaçait une immense peau d'ours noir, l'étendait sur le sol et s'y laissait tomber en homme absolument harassé.

— Ouf ! dit-il d'une voix douce, harmonieuse, contrastant avec sa taille de géant, je n'en peux plus.

« Vrai ! tu me fais faire tout ce que tu veux, Maurice ; car, entre nous, est-ce bien drôle, cette promenade à six heures du matin... »

Le peintre l'interrompt par un nouvel éclat de rire.

— Mon cher, tu parles comme un blasé ou comme un sauvage, ces deux antipodes de la civilisation qui se touchent par plus d'un point.

« Voyons, donne-toi la peine d'ouvrir les yeux et de regarder comme tout est merveilleusement beau, ici ! »

« Ce soleil qui rutille et avive ces admirables tons roux que les premières gelées blanches étalent sur les feuilles, cet impalpable brouillard qui embue tout cela... ces diamants de rosée qui scintillent à la pointe des graminées... cette exubérance de lumière, adoucie par cette atmosphère laiteuse... enfin, ce je ne sais quoi qui harmonise toutes ces apparentes dissonances, le triomphe du père Corot, et que je voudrais si bien « piger » à mon tour. »

« Hein ! prince Michel, cela ne te dit rien ? »

Le prince regarda distraitement le paysage, reporta sur le tableau brossé par son ami le regard de ses grands yeux noirs fatigués, fit craquer une allumette-bougie pour allumer une cigarette et dit :

— Décidément, j'aime mieux ton tableau.

— Tu me flattes et tu ne sais pas ce que tu dis.

« Mais ça me fait plaisir tout de même, quoique tu n'entendes rien à la peinture. »

« Il sera fini demain et je t'en ferai cadeau. »

— Merci, mon cher Maurice.

— Tu acceptes ?

— Non ! ton tableau vaut cinq mille francs comme un liard — je sais combien se vend ta peinture — et je n'ai pas de quoi te le payer.

— Allons donc, tu es rincé ?

— A plat !

« Quand tu m'as rencontré ce matin, à quatre heures, je venais de prendre une culotte de deux cent mille francs. »

— Hein !...

— Plus quatre cent mille francs sur parole au comte de Montdieu... — Quatre cent mille francs !

— Oh ! ça n'a pas été long.

« Montdieu arrivait au cercle à deux heures, avec la figure épanouie d'un homme heureux... »

« J'ai cru me rattraper avec lui... en deux heures je me suis enfilé de quatre cent mille... »

Et c'est tout ?

— Oh ! je dois bien encore dans les douze à quinze cent mille francs.

« Mais à des fournisseurs... ça ne compte pas. »

Voir les numéros 186 et 187.

— Te voilà dans de jolis draps.
 — Bah ! je m'en irai trouver quelque bon juif qui me prêterait la forte somme.
 « Seulement je serai embêté pendant quelques semaines... le temps d'aller en Russie prendre les références.
 — Tu es donc bien riche là-bas ?
 — Je dois avoir encore une vingtaine de millions...
 — Peste ! tu te mets bien.
 « Et tu vas encore claquer tout ça ?
 — Peut-être ! Si du moins ça m'amusaient !
 — Tu t'ennuies donc toujours ?
 — A me tuer !
 — Ma parole, tu es renversant !
 « Tu es beau comme feu Antinoüs, fort comme défunt Milon de Crotone, riche à ne pas savoir... toutes les femmes te font des mamours... tous les hommes te jalouent... tu as vingt-trois ans, tu es libre comme l'air... tu es prince Michel Bérésoff, tu as l'honneur d'être sujet du czar...
 « Et tu t'ennuies ?...
 — Incurablement ! et j'en mourrai.
 « J'ai toujours été comme cela.
 « Rappelle-toi donc, quand nous faisions nos études à Sainte-Barbe.
 — C'est vrai ! on t'appelait l'Ours...
 — Eh bien ! depuis ce temps, cet affreux marasme n'a fait qu'empirer.
 — Cela provient de ce que tu es désœuvré.
 « Voyons, fais quelque chose... essaye !
 « Sois artiste, soldat, explorateur...
 — Il est trop tard.
 — Deviens philanthrope... véloceman... photographe... conspirateur... amoureux !...
 « Que sais-je encore ! Mais enfin échappe à cette vie stupide que l'on appelle grande vie, peuplée de drôlesses, d'aigrefins, de palefreniers, et de petits jeunes gens bêtards, qui font leurs dents en mangeant leur légitime.
 — Tu as raison, Maurice ; mais il faudrait un but à mon existence, et elle n'en a pas, je crois, parce que tout s'achète et que je n'ai rien à désirer.
 A ces mots, le jeune Russe, comme fatigué d'en avoir tant dit, s'allongea sur sa fourrure et regarda distraitement les spirales bleuâtres de la fumée de sa cigarette, pendant que son ami, profitant de ce moment fugitif où le soleil perce les brumes de l'horizon, poussait activement son paysage.

Tous deux offrent, au moral comme au physique, un contraste absolu. Leur âge seul est identique : vingt-trois ans.
 Fils d'un officier de fortune tué à Sedan, Maurice Vendol a eu l'enfance et la jeunesse difficiles de ceux que leur naissance a destinés aux professions dites libérales.
 Bien que ses ressources fussent bornées à sa pension de veuve d'officier, madame Vendol ne put se résoudre à faire de son fils un artisan ni même un commerçant.
 Boursier à Sainte-Barbe, comme fils d'ancien élève du célèbre établissement, Maurice, ayant manifesté dès l'enfance de remarquables dispositions pour la peinture, entra à l'École des Beaux-Arts.
 Il eut le bon esprit de briser de bonne heure le moule classique et de suivre son tempérament. Bien lui en prit, car, débarrassé de tout le fatras scolastique et des formules surannées, il put donner un libre essor à ses admirables facultés et devenir presque célèbre quand ses camarades d'atelier en étaient encore à barbouiller des scènes tirées de l'histoire grecque, romaine ou juive.

Les débuts furent terribles, mais, un jour le succès vint, un peu prématuré peut-être, en tout cas éblouissant. La route étant tracée, Maurice n'avait plus qu'à la suivre.

Au lieu de s'endormir sur ces premiers lauriers qui grisent les débutants, le jeune peintre travaille avec acharnement.

C'est un beau garçon de moyenne taille, agile, vigoureux, passionné pour les exercices du corps, châtain de barbe et de cheveux, aux yeux gris et pleins de vivacité ; joyeux comme un rapin, spirituel jusqu'au bout des ongles et adorant sa mère.

Tout autre est le prince Michel Bérésoff, son ami de collège, avec lequel il a conservé d'affectueuses relations, malgré la dissemblance de leur vie.

Le jeune prince est un de ces géants slaves au teint pâle, aux cheveux bruns, aux yeux noirs, aux traits superbes, et

dont l'apathie, plus apparente que réelle, cache une volonté de fer, une énergie indomptable.

Mais cette énergie et cette volonté sont comme le feu enfermé dans un caillou : il faut les circonstances, un choc fortuit pour les faire jaillir.

Michel Bérésoff mène à Paris l'existence absurde, énervante, des étrangers riches, solitaires, désœuvrés, qui forment cette société à part que l'on voit dans les réceptions d'ambassades, aux soupers de filles, aux cercles, aux premières des théâtres, aux courses, et qui franchissent difficilement les salons de notre vieille aristocratie.

Son ami Maurice, partant en pleine nuit pour Herblay, où il allait achever son *Lever de soleil en Seine*, l'avait rencontré devant le cercle, au moment où il montait en voiture, après une nuit idiote de baccara.

Le prince, comme tous les désœuvrés, avait horreur du chez-soi. Le peintre lui

dit le prince en courant vers la berge.

La femme, folle d'épouvante et de douleur, se précipite dans la Seine, suivie des chiens, qui s'élançant après elle en hurlant comme des bêtes enragées.

Sans hésiter une seconde, sans même songer à retirer ses vêtements, le prince se jette à l'eau en criant à son ami :

— Viens en bateau, j'arriverai avant toi.

Michel Bérésoff est méconnaissable. Une flamme ardente est montée à ses joues ordinairement si pâles ; ses yeux fixes, un peu atones, lancent des éclairs ; ses membres ont la souplesse de ceux d'un félin.

Le Slave si calme, si froid, si maître de lui-même, est transfiguré. Imaginez un réveil de lion.

Son premier élan l'a emporté à dix mètres. Il nage avec une aisance et une vigueur sans pareilles. Son torse d'athlète émerge à chaque impulsion de ses bras puissants. Avant que Maurice ait dé-

indestructibles qui hachent le fer et coupent comme des rasoirs.

D'un seul coup de revers, il tranche la gorge du chien le plus rapproché. L'animal, décapité jusqu'à la colonne vertébrale, s'agite un moment et coule au milieu d'une immense tache rouge.

Une demi-brasse le porte près du second chien. Il l'empoigne par une patte de derrière et lui ouvre le ventre de bout en bout. Le dogue, perdant ses intestins, pousse un hurlement lugubre, tourne sur lui-même, se débat et s'enfonce.

Cette double exécution n'a pas duré vingt secondes !

Pendant ce temps, la femme a disparu. L'intrépide sauveteur serre son poignard, aspire une large gorgée d'air et plonge dans l'eau ensanglantée.

Après un temps dont la durée fait frémir le peintre enfin arrivé sur le lieu de la lutte, le prince émerge à une trentaine de mètres.

Ses mains sont vides !

— Es-tu fatigué ? lui crie Maurice.

— Si tu veux, je vais plonger à mon tour.

— Non ! répond Michel qui s'entête à sa bonne action, comme au jeu, comme au plaisir, en homme qui ne sait rien faire à demi.

Pour la seconde fois, il enfonce et repaît presque aussitôt, tenant enlacée, toute pâle, inerte comme un cadavre, la femme inconnue... Germaine !

Maurice la reçoit dans ses bras, la couche toute ruisselante dans le bateau, aide Michel à monter et reprend les avirons.

Cinq minutes après ils abordaient à l'île. En un tour de main le prince enveloppa la jeune fille dans sa grande fourrure, pendant que le peintre pliait son bagage.

— Sais-tu bien, Michel, dit Maurice à son ami, avec une gaieté attendrie, que tu es tout simplement un héros.

— Qu'elle est belle ! murmurait Michel en contemplant Germaine, dont la tête pâle conservait une expression de beauté vraiment surhumaine.

— Le fait est que je n'ai jamais vu d'aussi merveilleuse créature.

— Et pauvre, sans doute, reprit le Russe, à en juger par ces vêtements.

— Dis donc, voici une occupation toute trouvée à ta vie de désœuvré.

« Elle est belle, pauvre, malheureuse ; aime-la... fais qu'elle t'aime... »

— Oh ! si cela pouvait être, je serais sauvé.

Voyant son ami frissonner, le peintre ajoute :

— Tu ruisselles comme un dieu marin, la pauvre petite est trempée jusqu'aux os et sans connaissance : il est urgent de décamer, hein ?

« Nous ne pouvons guère aller demander des secours à l'infâme bicoque d'où elle s'enfuyait. Je connais un peu de réputation les gens qui l'habitent... »

« Ce sont d'affreux gredins. »

— Il vaut mieux aller chez ton pêcheur.

— C'est une idée, ça.

« Le père Mauguin te donnera une défroque et sa femme fournira un lit à ton inconnue... »

— En route !

— Prends les avirons et souque ferme, ce sera le meilleur moyen de ne pas attraper une fluxion de poitrine.

VII

Le prince Bérésoff mania si rudement les avirons qu'en huit minutes, montre en main, le bateau arrivait à l'habitation du vieux pêcheur.

Germaine était toujours évanouie, mais un peu de sang montait à ses joues ; qui n'avaient plus, depuis un moment, cette effrayante lividité de la mort.

Les époux Mauguin, hospitaliers et le cœur sur la main comme les riverains des fleuves ou de la mer, mirent tout sens dessus dessous en un clin d'œil.

(La suite au prochain numéro.)



LE SECRET DE GERMAINE. — Les chiens grognèrent et montrèrent d's crocs menaçants.

proposa de l'emmener, et il accepta, sous ce prétexte triomphant qu'il était trop tôt pour rentrer.

La voiture de Michel les conduisit jusque chez le pêcheur où Maurice avait garé son bateau, et nous les retrouvons présentement dans l'île où leur entretien vient de finir.

Fatigué de sa course matinale succédant à sa nuit de jeu, le prince allait s'endormir sur sa fourrure, quand tout à coup des aboiements furieux retentissent de l'autre côté de la rivière.

Puis un cri humain. Une de ces plaintes déchirantes qui vous secouent jusqu'aux entrailles, vous font frissonner jusqu'aux moelles.

Les aboiements redoublent. La plainte humaine jaillit pour la seconde fois, plus navrante et plus angoissée s'il est possible encore.

En même temps une femme échevelée apparaît sur le bord du fleuve, se débattant avec une terreur convulsive contre deux molosses qui la dévorent.

Michel Bérésoff s'est levé d'un bond, pendant que Maurice jette sa palette.

— Il faut sauver cette malheureuse,

marré le bateau, saisi les avirons et pris place à son banc, il est à plus de cinquante mètres.

Il redouble d'efforts et d'énergie, déjà passionné pour ce sauvetage émouvant, et se dit :

— Arriverai-je à temps ?

La malheureuse femme, d'abord soutenue sur l'eau par ses vêtements, a bientôt coulé à pic.

Mais les chiens, furieux de voir leur proie s'échapper, plongent et la ramènent à la surface. Ils essayent de la mordre, mais l'eau, entrant dans leur gueule, pénètre dans leur gorge et les empêche de serrer les mâchoires.

Enragés quand même, ils s'efforcent de la maintenir et de l'amener à terre pour la déchirer à loisir.

A l'aspect du prince, qui tente de les effrayer par ses cris, ils lâchent prise un moment, puis, devinant un ennemi, s'avancent vers lui en ouvrant une gueule énorme palissadée de crocs menaçants.

Avec son sang-froid terrible, Michel tire de sa poche un poignard circassien qui ne le quitte jamais. Une de ces lames

LA FAUTE D'AMOUR

Grand roman de Passion

PAR MAXIME VILLEMER

DEUXIÈME PARTIE

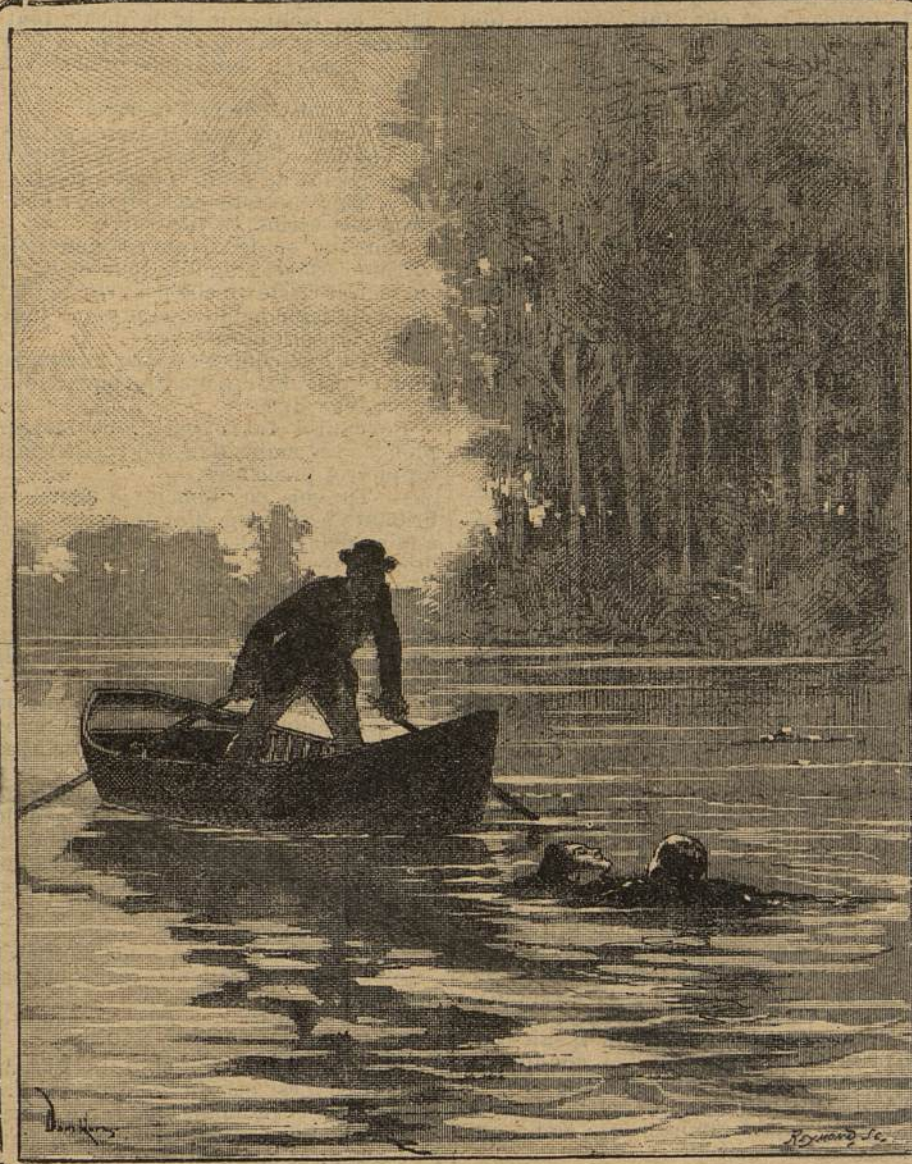
Mortel Secret

XVII (Suite.)*

« Maintenant, tout m'échappe.
« Autrefois, j'allais, le cœur en fête, voir Micheline, me retremper près d'elle; la noble femme avait toujours de douces paroles à me dire.
« A présent tout est fini... elle m'a fermé son cœur. Un vent d'orage a passé sur cette âme de femme, brisant toutes les tendresses qu'elle éprouvait jadis pour moi !
— Serait-ce un reproche que tu m'adresser ? fit Morgane frémissante.
— Peut-être. Je ne sais ce qui s'est passé entre Micheline et vous, mais enfin, maman, c'est vous qui nous avez désunis !
— Cela ne peut te causer une grande peine de ne plus voir cette femme, fit Morgane, irritée ; ce n'est pas là la cause de ta tristesse, et certainement tu as d'autres soucis.
— Oh ! j'en ai beaucoup... j'en ai trop !
Morgane tressaillit, une ombre profonde descendit sur son front ; et le sentiment maternel qui toute sa vie l'avait dominée s'éleva en elle plus fort que jamais. Ce cri de son fils la bouleversa... et des larmes perlèrent à ses cils.
— Et quelles sont donc ces peines ? fit-elle en s'arrêtant devant Daniel troublé, Daniel regrettant les paroles imprudentes venant de lui échapper. Je veux les connaître ces peines, car je veux te consoler. Tu es ce que j'ai de plus cher au monde, et tout ce qui n'est pas toi me laisse à cette heure complètement indifférente...
— J'ai tant de peine !
Et, en prononçant cette parole, le jeune homme trembla, ses yeux se voilèrent.
Morgane ne releva pas ce cri de désespoir, mais elle n'interrogea plus... Maintenant elle avait peur.
Qu'eût-il répondu si elle avait insisté ? Peut-être lui eût-il dit : « C'est toi seule qui es la cause de tous mes chagrins. Depuis des années je ne sais comment tu vis, comment tu te procures l'argent nécessaire pour soutenir ton luxe et entreprendre de coûteux voyages ! »
Et comment eût-elle pu réfuter des imputations aussi directes ?
Elle le voyait : son fils n'était point heureux... et le cœur de la mère saignait. Cette femme égoïste, capable de tous les crimes, tremblait devant ce beau garçon dont les regards toujours si bons et si droits la troublaient.
Maintenant ils côtoyaient la mer, la mer très calme, dans laquelle se reflétaient des milliers d'étoiles...
— Oh ! je n'aurais jamais dû te quitter, mon fils, j'aurais dû vivre près de toi tous les jours ; nous sommes seuls sur terre... et je n'ai jamais aimé que toi !
Elle mentait ; et au moment même où elle proférait ce mensonge, elle voyait tout à coup se dresser dans sa pensée Jean Bellanger, cet homme qu'elle avait si follement aimé... cet homme qui cependant l'avait tant dédaignée !
Oui, il l'avait dédaignée... mais aussi comme elle s'était vengée sur Micheline de tous ces dédains !
— Certes oui, nous n'eussions jamais dû nous quitter, fit Daniel de cette voix chaude et douce allant au cœur. Si j'avais été sûr de vous avoir près de moi tous les jours je n'aurais point choisi l'artillerie coloniale ; mais je serais resté en France. Je vous aurais emmenée avec moi dans toutes mes garnisons, et j'eusse été heureux de présenter ma mère, j'eusse été fier de vous.
* Voir les numéros 149 à 187.

« Mais vous ne l'avez pas voulu ; vous aimiez trop le monde, les voyages... et pendant des années j'ai dû m'exiler bien loin de tous ceux que j'aime.
— Et ils sont nombreux, je le sais ; tu as le cœur vaste, toi, fit Morgane avec ironie... tu aimes tout le monde, toi.
— Vous vous trompez, ma mère.

— Nous sommes deux.
— Ah !...
— Hervé d'Hérouville a pris le premier, moi j'occupe le rez-de-chaussée.
— Alors tu t'es décidé à vivre avec ce jeune homme ?
— Depuis si longtemps nous nous connaissons ! fit Daniel, la voix légèrement tremblante. Il fut un temps où



LE SECRET DE GERMAINE. — Michel repartait presque aussitôt tenant Germaine enlacée.

Ils rebroussèrent chemin et se dirigèrent vers le fort Saint-Elme.
Onze heures venaient de sonner, et déjà la petite plage des Sablottes était déserte. Quelques coquettes villas dressaient dans l'ombre transparente du soir leurs murailles blanches, enveloppées de roses et de glycines.
— Il est tard déjà, fit Daniel ; peut-être ferions-nous bien de rentrer à l'hôtel ; ici on se couche de bonne heure... et d'ailleurs vous devez être fatiguée.
— Sans doute tu veux rentrer dès à présent ?
— Je dois faire une ronde entre minuit et une heure ; j'ai donc encore du temps devant moi.
— Commentes-tu installé ? Où vis-tu, mon enfant ?
— J'occupe une chambre au fort Saint-Elme, mais j'ai également un petit nid en ville.
Et, étendant la main dans la direction d'une coquette maisonnette :
— Vous voyez cette petite villa ? Eh ! bien, c'est là...
— Tu l'habites seul ?

nous ne nous quittons que si le service l'exigeait ; mais maintenant il n'en est plus de même : Hervé a des secrets pour moi... et je ne retrouve plus en lui l'ami tant aimé jadis.
— Des secrets d'amour, sans doute, fit Morgane en souriant.
Elle ne croyait pas si bien dire. Elle ne connaissait pas l'amour de Gaétane et d'Hervé. Quant à Daniel, lui, se cachant de tous, se cachant même de sa mère, il ne livrait point son secret.
Immobiles tous deux maintenant devant la grille de la villa, ils s'attardaient à l'examiner, à regarder si le premier étage était éclairé.
Les volets étaient clos, aucune lumière ne brillait aux fenêtres.
— Hervé n'est pas chez lui ; sans doute il couche au fort cette nuit, fit Daniel ; voulez-vous entrer chez moi, maman ?
— Mais j'en meurs d'envie, fit Morgane enchantée.
Daniel tira une clef de sa poche et ouvrit la grille qui grinça sur ses gonds ; puis tous deux traversèrent un jardinet planté de géraniums et de roses et péné-

trèrent dans le petit « home » du lieutenant Daniel Bargemont.
Trois chambres seulement composaient ce logement de garçon.
Le salon, très coquet avec ses meubles clairs, ses tentures gaies, ses sièges bas recouverts d'étoffe d'Orient, était orné de panoplies et de différents objets rapportés par Daniel des colonies.
Sur la cheminée, plusieurs photographies trônant dans leurs cadres de peluche, attirèrent l'attention de la marquise de Presles.
Un portrait isolé la frappa d'avantage.
C'était celui de Gaétane enfant.
— Quelle est cette fillette ? demanda-t-elle.
— Ma cousine Gaétane à l'âge de huit ans.
— Ah ! c'est vrai... maintenant je la reconnais ; elle promettait déjà ce qu'elle est aujourd'hui...
— Belle... bien belle ! fit Daniel avec chaleur. Jamais je n'ai rencontré sur ma route une femme aussi accomplie de formes et de visage ; Gaétane a tout pour elle !
— Je le vois, ton enthousiasme n'a pas diminué.
— Certes non.
— Mais maintenant les prétendants à sa main vont devenir légion, reprit Morgane ; tu connais cette histoire d'héritage ?...
— Imparfaitement. Ainsi, c'est vrai, Gaétane est devenue millionnaire ?
— Au détriment de Blanche, oui.
— Comment cela ?
— Tu vas mieux me comprendre.
Et, en peu de mots, Morgane expliqua à son fils ce qui était arrivé ; elle lui raconta l'histoire romanesque du souterrain et de la fameuse armoire renfermant des millions, des valeurs... renfermant aussi le testament instituant l'aînée des Kernoël héritière du duc de Flers.
— Ah ! fit Daniel, autrefois je tremblais pour Gaétane, mais aujourd'hui je tremblerai bien davantage encore. La vie à Plogoff ne sera plus tenable pour elle... sa mère ne l'aime pas !
Morgane tressaillit.
— Souvent, reprit Daniel en passant la main sur son front, j'ai cherché à découvrir le motif de cette inimitié, de cette haine pour une fille aussi parfaite, aussi bonne, aussi douce... mais je n'ai jamais rien trouvé.
« Et c'est pourquoi je me réjouirai le jour où elle se mariera, où elle quittera cette maison dans laquelle certainement il lui arriverait malheur... »
« Oui, songeait Daniel, dont le visage était devenu livide à la pensée de l'amour de Gaétane pour un autre ; oui, le jour où elle se mariera je me réjouirai... car depuis longtemps j'ai dit adieu au plus doux rêve de ma vie. Et pourtant, comme je l'eusse aimée, si elle avait voulu !... »
Ces cris du cœur, Morgane les comprenait ; elle s'applaudissait de n'avoir pas cédé aux supplications de Coralie cherchant à la rendre complice du crime qu'elle méditait depuis longtemps... du crime maintenant résolu.
Elle dit, très calme :
— Tu aimes Gaétane, je le sais. Dès le premier jour où, de retour d'une longue absence, d'un long séjour dans les colonies, tu l'as revue dans le petit salon de l'hôtel de Flers, tu l'as adorée. Mais elle t'en préfère un autre ; elle ne t'aime pas, ne t'aimera jamais... et tu souffriras horriblement le jour où elle sera la femme d'un rival.
— Il faut bien prendre la vie comme elle vient, ma mère.
— No feins pas une résignation à laquelle je ne crois pas. La vérité, c'est qu'une jalousie intense et profonde te dévore. Aussi, pour calmer, pour anéantir à jamais cette torturante peine d'amour, il faudrait que Gaétane meure !

— Oh ! mère, vous me faites peur ! s'écria Daniel épouvanté, Gaétane serait-elle donc malade ? Oh ! si elle souffre, je lui enverrai, pour la consoler, celui qu'elle aime ; moi je ne puis rien, je ne suis rien pour elle !

— Comme tu l'aimes !

Et Morgane tremble. Elle regarde avec attendrissement ce beau garçon dont les yeux sont devenus humides ; elle admire ce noble cœur qui se dévoue, qui s'immole pour un autre.

Oh ! comme elle est fière de son fils... comme elle l'adore !

« Cette peine d'amour, pensait-elle, ne durera pas toujours. Gaétane est condamnée ; elle mourra... et on oublie bien vite les morts ! Si Gaétane aimait mon Daniel, je saurais la défendre contre les agissements criminels de Coralie ; mais elle en aime un autre... ma foi, tant pis pour elle. »

Ce fut dans cette disposition d'esprit que Morgane, accompagnée de Daniel, regagna son hôtel.

La nuit était claire, lumineuse ; la mer apparaissait comme piquée d'étoiles.

Très triste, Daniel garde un sombre silence ; et Morgane n'ose point interrompre ce silence de son enfant.

Il était tard déjà quand ils se séparèrent ; Morgane rentra à l'hôtel tandis que Daniel, tout rêveur, reprenait le chemin de sa maison.

XVIII

Morgane passa aux Sablottes une huitaine de jours. Puis elle se décida enfin à regagner Paris, où d'autres soucis l'attendaient.

En arrivant à son petit hôtel de l'avenue du Bois-de-Boulogne, elle trouva sa femme de chambre Victoire toute bouleversée.

— La cuisinière et le valet de chambre ont fait comme les précédents... ils ont filé, dit la Savoyarde ; mais avant de partir ils ont tenu à se payer eux-mêmes ; c'est, paraît-il, la mode maintenant... il faudra nous y habituer.

« La cuisinière a emporté la pendule de la salle à manger, et le cocher a emmené le poney gris que madame aimait tant. »

— Eh bien ! on remplacera la pendule et on achètera un autre poney, dit Morgane, très calme.

— Madame prend la chose bien en douceur.

— Que veux-tu que j'y fasse ? Aujourd'hui je n'ai pas le sou ; mais cela ne me tracasse nullement, car j'en aurai demain ; l'argent ne me fait pas défaut, tu le sais bien, pour peu que je veuille m'en donner la peine.

— Oh ! Madame est une vraie poule aux œufs d'or ; mais néanmoins Madame ferait bien d'être un peu plus prévoyante... une telle vie ne peut pas durer toujours.

— Les années passent, je le sais, et bientôt je ne pourrai plus compter sur mes amis actuels, qui vieillissent eux aussi. Bah ! j'en serai quitte pour les remplacer par d'autres plus jeunes, tout jeunes, et je n'y perdrai rien... les jeunes ne savent pas se garder dans la vie.

— Madame a réponse à tout.

— Je vais prendre des mesures pour enrayer cette gêne momentanée. D'abord je donnerai congé de mon appartement du boulevard Saint-Michel ; je tiens à avoir toutes mes aises, à ne pas être obligée de courir de droite et de gauche, et surtout à ne pas être à la merci de concierges trop curieux.

— Oh ! depuis longtemps, croyez-le bien, les concierges savent à quoi s'en tenir.

— C'est possible, mais je ne te demande pas ton avis.

— Je n'avais nullement l'intention de vous froisser, madame, soyez-en persuadée.

— Tu m'es dévouée, je le sais ; c'est pourquoi je n'hésite pas à faire de véritables sacrifices pour toi.

— Cent balles par mois... en voilà une affaire !

— Tu n'es jamais contente. Oublies-tu donc les pourboires que tu récoltes chaque jour — pourboires qui deviendront bien plus importants encore si nous restons ici.

La Savoyarde tressaillit de joie.

— Ah ! cré nom, fit-elle en mettant les deux poings sur ses hanches, quelle veine de ne plus trimbalier des malles

par-ci, des malles par-là, de ne plus perdre son temps à déparer Jean pour parer Pierre. C'était vraiment embêtant, cette vie-là, et depuis longtemps déjà j'en avais assez.

— Eh bien ! console-toi... tout ça va changer. Il faut qu'avant deux ou trois ans j'aie fait fortune.

— Après ?

— Après j'irai finir mes jours dans une petite campagne des environs de Paris ; et là, avec dix mille livres de rentes, je serai parfaitement heureuse.

— Moi je retournerai dans mon pays et je planterai mes choux.

— Tu feras bien, Victoire ; il faut tôt ou tard se ranger.

En ce moment, Morgane pensait tout ce qu'elle disait. Elle était lasse de cette vie à outrance, de ces séjours onéreux dans les villes d'eaux.

Maintenant, elle éprouvait le besoin de se reposer, de se refaire une existence avouable dont son fils n'eût point à rougir.

Mais, pour atteindre ce but, il fallait de l'argent... et elle était décidée à tout tenter pour s'en procurer.

— Alors, reprit Victoire triomphante, on jouera ici cet hiver ?

— Trois fois par semaine.

— Au baccara ?

— Au baccara et à la roulette.

— Madame se procurera une roulette semblable à celles de Monte-Carlo ?

— Parfaitement.

— Et si la police met le grappin dessus ?

— La police a bien d'autres choses à faire que de s'occuper de moi.

— En tout cas, elle ferait bien de nous débarrasser de ce grand escogiffe qui passe une partie de ses journées sous nos fenêtres.

— Il vient donc toujours ?

— Oui, et hier il a osé se présenter encore.

— Il faut à tout prix l'évincer.

— Pas commode... il fera du potin, il criera — et Madame sera bien obligée de le recevoir.

« Ah ! ah ! pensait Victoire, il y a certainement là-dessous un mystère ; mais ce que je m'en fiche, de leur mystère ! Depuis longtemps, je sais que Madame, toutemarguise de Presles qu'elle soit, n'est pas une vertu farouche... et le gaillard qui rôde toujours par ici est peut-être simplement un de ses anciens amoureux ; enfin, on verra voir. »

Malgré sa belle assurance, Morgane était inquiète. Derrière les jalousies de son salon, elle se mit en faction tout l'après-midi.

Vaubaron ne vint pas.

« Bah ! pensa Morgane, ce Julot Vaubaron en a pris son parti. Il n'ignore pas, c'est vrai, que j'ai emmené l'enfant, mais il sait aussi que sa mère me l'a vendue, me l'a livrée, il y a de cela dix-huit ans, au jardin des Tuileries, moyennant finances, bien entendu. Il sait tout cela, mais il ignore où j'ai conduit la fillette... et il ne le saura jamais. »

Alors, un peu rassurée, elle songea à s'occuper de ses affaires, très embrouillées en ce moment.

Septembre approchait ; le moment venait pour elle de partir, soit pour Vichy, soit pour Aix-les-Bains, ces deux stations où il fait horriblement chaud en juillet et en août, mais où on est fort bien à la fin de l'été.

Déjà Victoire avait proposé de préparer les malles ; mais Morgane, très à court d'argent, avait fait la sourde oreille.

Elle sonna.

Aussitôt Victoire accourut.

— Tu viens encore de dormir ; tes yeux sont tout boursoufflés.

— Dame, par cette chaleur... fit Victoire dans un bâillement fort peu respectueux pour sa maîtresse. Ah ! là... là... si j'avais pensé que nous n'irions pas à Vichy cette année, j'aurais fait comme la cuisinière et le valet de chambre... j'aurais joué de la fille de l'air.

— Tu es une sottise et une mauvaise femme.

— Mais, madame, si vous étiez obligée de vous passer de mes services, qu'est-ce que vous feriez, voyons ?

Morgane ne répondit pas.

Victoire avait raison. Depuis sept ans déjà qu'elle était au service de Morgane, la femme de chambre avait surpris bien des secrets. Elle connaissait les ennuis d'argent de sa maîtresse, était presque au courant de ses fredaines — et elles

ne se comptaient plus, ces fredaines. Sans Victoire, dont la gaieté habituelle lui remontait le moral, que serait devenue bien souvent Morgane ?

Lorsque la marquise de Presles était sans argent, elle avait recours à sa femme de chambre, lui demandait conseil... et aussitôt Victoire proposait une visite au Mont-de-Piété.

— Voilà, dit Morgane ; aujourd'hui la situation est bien tendue, ma pauvre Victoire.

— Bah ! elle est si souvent tendue, notre situation.

— Ne raille pas... le moment est mal choisi.

— Certes oui ; ici on s'embête à vingt francs l'heure.

— Mais on y cuit dans ton Vichy !

— C'est possible ; mais on s'y distrait, on y joue. Et pendant que madame perd au Cercle international ou au Casino des mille et des cent, moi je m'arrange pour gagner ma pièce de cent sous à l'Eden ou à l'Alcazar.

— Pour jouer il faut de l'argent, ma fille ; or, comme je te le disais tout à l'heure, la situation est tendue.

— Alors, il faut aller chez « ma tante ».

— J'allais te le proposer.

— Mais qu'y portera-t-on, voyons ? fit Victoire, dont le front s'était déridé en songeant au petit voyage projeté.

— Tu y porteras des bijoux ; j'en ai plein mes écrins, tu vas voir.

Morgane se leva, ouvrit une petite vitrine fermée à double tour et en tira un coffret ciselé qu'elle posa sur la table.

— Madame oublie que presque toutes ses perles sont fausses.

— Mais ce coffret renferme de magnifiques bijoux, de superbes émeraudes... tiens, regarde !

Le coffret fut ouvert... et Morgane plongea ses mains dans un ruissellement de pierres précieuses.

— Tu vois ces boucles d'oreilles en brillants ? eh bien, j'ai toujours hésité à m'en défaire... parce qu'elles m'ont été données par le marquis de Presles.

— Oh ! je les connais... je les ai portées plusieurs fois au Mont-de-Piété, même qu'on me prêtait dessus une forte somme. Mais si Madame engage ses boucles d'oreilles et ses bagues, que portera-t-elle à Vichy ? Madame ne songe donc pas que sans bijoux... pas d'amis — car les hommes qui ont de la galette aiment les femmes bien nippées.

Et puis, ça porte bonheur d'avoir des bijoux — des turquoises surtout — et les bijoux de madame sont vraiment admirables, ses turquoises, en particulier, sont remarquables... elles feraient sensation.

— Alors je garde mes turquoises.

— Que porterai-je au Mont-de-Piété ? — Tout simplement ces quelques bagues.

Victoire prit les bagues et les examina attentivement.

— Cinq brillants... cinq perles, fit-elle ; si ce n'est pas du faux, on me prêterait là-dessus au moins cinq mille francs.

Puis Victoire replaça les bijoux dans leur écrin ; et elle partit.

Morgane, toute songeuse, revint près de la table où avait été déposé le précieux coffret et se prit à supputer ce qui lui restait.

Là était toute sa fortune... à peine une centaine de mille francs.

Elle se leva, referma le coffret et le replaça dans la vitrine.

Comme elle se retournait... elle poussa un cri de terreur et d'effroi.

Julot Vaubaron était devant elle...

— Qui vous a ouvert ? fit Morgane, épouvantée, en reculant de quelques pas.

— Pas besoin de personne... j'ai un tas de clefs me permettant d'entrer un peu partout, répondit Julot Vaubaron en se dandinant. D'ailleurs, depuis longtemps, j'ai pris l'empreinte de la serrure de la porte d'entrée ; j'ai ouvert cette porte facilement... et une fois dans la place, il n'était pas difficile de vous trouver.

— Vous êtes donc un voleur ?

— Pas précisément. Je suis tout simplement un dénicheur d'affaires — de bonnes affaires rapportant gros — et j'ose dire que je m'en tire pas trop mal... on me connaît sur la place de Paris.

— Enfin, que voulez-vous ? fit Morgane en se rapprochant de la fenêtre, toute prête à appeler à l'aide au moindre mouvement agressif de Julot Vaubaron.

— Ce que je veux ? Je voudrais tout bonnement avoir des nouvelles de la fillette qui vous a été livrée au jardin des Tuileries.

Morgane réfléchit quelques instants, puis elle laissa tomber ces paroles :

— Cette fillette est morte depuis longtemps.

— Quelle blague ?

— De quel droit venez-vous me relancer chez moi pour me parler d'une enfant dont vous vous êtes débarrassé moyennant une forte somme payée comptant ? Ne vous rappelez-vous donc plus nos conventions ? Ne vous souvenez-vous donc pas que vous m'avez vendu cette petite ?

— Je n'ai rien oublié.

— Eh bien ! alors, que signifie cette tentative de chantage ? car vous songez, je le comprends, à exercer contre moi un véritable chantage. Ne sentez-vous pas, qu'aux yeux de la justice, vous êtes encore plus coupable que moi ?

— C'est possible ; mais Céleste et moi nous vous avons livré une fillette bien portante, grasse à lard... et nous désirons savoir ce que vous avez fait de cette marchandise.

— C'est un peu tard !

— Je ne pouvais rien vous demander avant de vous avoir retrouvée. Or, il y a quelques jours, je vous ai aperçue au Bois, vous pavanant dans votre voiture ; aussitôt j'ai décidé de suivre votre équipage — pas à pied, bien entendu, mais dans un fiacre filant bien — et j'ai découvert que vous habitiez cet hôtel, j'ai appris que vous vous appeliez la marquise de Presles.

« Et j'étais certain de ne pas me tromper, certain que vous étiez bien l'inconnue de jadis venue un jour à Joinville nous relancer, ma mère et moi ; vrai de vrai, vous n'avez pas beaucoup changé, madame. »

— Il y a parfois de si étranges ressemblances...

— Non... non. Vous êtes bien la particulière qui, il y a de cela dix-neuf ans, emporta à la gare d'Orléans la fillette que Céleste et moi avions eu la bêtise de lui donner.

— Contre argent comptant... veuillez vous en souvenir.

— Parfaitement ; la galette ouvre bien des portes, et nous autres, nous ne marchons pas sans ça.

« Or, reprit Julot Vaubaron, tout en se dandinant, le hasard fait souvent bien les choses ; figurez-vous que nous sommes concierges — je veux dire gardiens — de l'asile Dubreuil. »

Morgane blêmit.

Julot ajouta, la voix légèrement ironique :

— Ma femme se nommait autrefois Louise Ménéard ; elle a été femme de chambre à Vertes-Feuilles.

— Je ne me souviens pas.

— En v'là des manières ! Peut-être vous souviendrez-vous du bistro où vous êtes allée la retrouver, rue Montorgueil, même que c'est sa sœur, une grosse rougeaude, qui vous reçut.

— Au bout de dix-neuf ans, la mémoire fait souvent défaut.

— Vous me paraissez avoir oublié bien des choses ; peut-être même avez-vous oublié l'endroit où vous avez porté l'enfant en question.

— Je vous l'ai dit : la petite est morte fit Morgane d'une voix tremblante.

— Et moi je vous répète que c'est une menterie.

— D'ailleurs, en admettant qu'elle eût vécu, qu'en eussiez-vous fait ? dit la marquise en jetant un coup d'œil inquiet sur la pendule, car elle calculait qu'il s'écoulerait encore au moins une heure avant le retour de Victoire.

— Moi, je ne suis pas un méchant homme, fit Julot en se campant, agressif, devant Morgane qui recula ; je l'aurais rendue à sa mère, cette petite.

— Elle a donc bien fait de mourir, car vous auriez porté le déshonneur dans une maison jusque-là respectée, fit Morgane, le regard ironique, la voix plus calme.

— Tant pis.

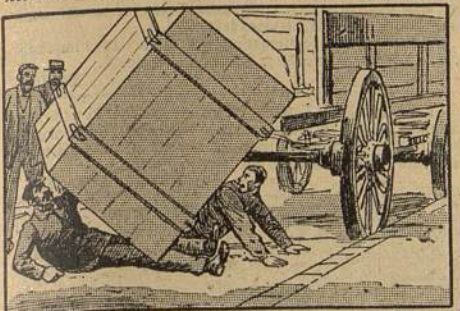
— Non, vous ne l'auriez pas reportée à la mère, par la bonne raison que vous aviez tout à craindre de la justice. Céleste et vous eussiez été arrêtés, car la mère aurait voulu se venger des larmes versées pendant tant d'années... et vous eussiez été coffrés, votre mère et vous.

— Et vous donc...

(La suite au prochain numéro.)

Les Faits-Divers de la Semaine (Suite).

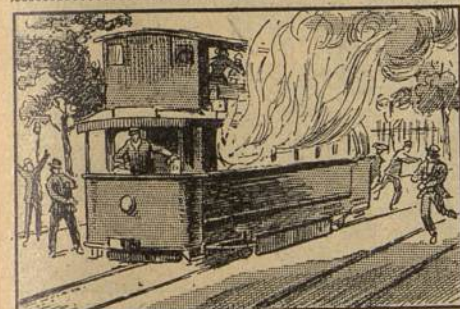
UNE FEMME ÉCRASÉE. — Rue des Gravilliers, une cartonnrière, âgée de 63 ans, est tombée, à la suite d'un faux pas, sous une voiture de livraison. Grièvement blessée à la tête, la pauvre femme a été transportée à l'Hôtel-Dieu, où elle est morte quelques instants après son arrivée. **PARIS.**



UNE CAISSE QUI TOMBE. — Dans un chantier de la Chaussée-d'Antin, deux ouvriers d'une fabrique d'ascenseurs se tenaient près d'une charrette chargée. Une caisse, pesant une tonne, et qu'on était en train de décharger, tomba de la charrette et atteignit les deux ouvriers. L'un d'eux eut la jambe droite fracturée, le second eut l'épaule gauche luxée. **PARIS.**



ATTAQUE NOCTURNE. — En compagnie de son amie, un ouvrier regagnait son domicile, vers minuit. Tout à coup, d'un bar de la rue de Charenton surgirent six individus qui, sans aucune raison, et simplement pour s'amuser, rouèrent de coups les deux promeneurs. Puis la bande s'enfuit, les laissant grièvement blessés. **PARIS.**



UN COURT-CIRCUIT. — Avenue d'Allemagne passait un tramway de la ligne Pantin-place de la République quand un court-circuit se produisit. Une gerbe de flammes s'éleva jusqu'à l'imperiale. Les voyageurs s'enfuirent, apeurés. Deux voyageurs furent gravement brûlés. **PARIS.**

LA CONDAMNATION D'UN ALSACIEN

Nous avons dit qu'un alsacien, M. Schatz, était poursuivi pour avoir retourné un buste du Kaiser. Le tribunal correctionnel de Sarreguemines lui a octroyé quatre mois de prison. A l'issue de la réunion, M. Schatz avait déclaré :

— Je propose d'acclamer le comité et de conspuer celui qui nous a tourné le dos durant toute la soirée.

Ce sont ces propos qui ont retenu l'attention du premier procureur impérial, M. Kanzler. Ce monsieur Kanzler, peu au courant de la langue française, se rabattit sur le dictionnaire Larousse — le gros Larousse, s'il vous plaît ! — afin de savoir qu'elle était la signification du mot « conspuer ».

Les journaux d'Alsace-Lorraine, qui consacrent de longues colonnes à l'affaire Schatz, nous apprennent aujourd'hui que ce haut magistrat a fait aux juges le petit cours que voici :

— D'après Larousse, « conspuer » vient de conspuere, « cracher dessus ». « Conspuer » signifie « couvrir publiquement de mépris ». Le synonyme de « conspuer » est « bafouer ». D'après Larousse, « bafouer » signifie « railler », sans la pensée de couvrir de honte. Mais alors que « bafouer » ne renferme aucune idée de moquerie, « conspuer » marque un mépris profond.

Il paraît que tant de science étymologique produisit la plus profonde impression sur les juges.

Un médecin de Sarreguemines, le docteur Hauth, qui a fait ses études à Paris et fut entendu comme témoin à décharge, avait déclaré à la barre que « conspuer » signifie tout simplement « chahuter », mais il ne convenait personnellement, et le premier procureur impérial accabla l'accusé du poids — assurémen — considérable — du gros Larousse.

Et voilà pourquoi M. Schatz s'entendit condamner...

MEMENTO DE LA COUR D'ASSISES

ASSASSINAT. — Le nommé Florimond Dupont, un chaudronnier de Saint-Pol-sur-Mer, âgé de 25 ans, a comparu devant la cour d'assises du Nord, sous la grave accusation d'assassinat et de vol.

Le 14 mai 1912, la police de Dunkerque était informée que Mme veuve Rombout, rentière, âgée de 82 ans, demeurant rue du Port-Louis, n'avait pas été aperçue depuis le 12 du même mois, alors que, chose extraordinaire, les volets de ses fenêtres étaient restés ouverts. Des recherches aussitôt entreprises au domicile de cette dame amenèrent la découverte de son cadavre dans la citerne du jardin. La malheureuse avait été étranglée ; une corde lui entourait le cou et un chiffon lui avait été profondément enfoncé dans la gorge.

A l'audience, présidée par M. Gravet, Dupont, un homme blond à l'air doux, que les renseignements représentent comme un menteur et un surnois, reconnaît en pleurant son forfait ; mais il ne veut point avouer la préméditation.

Le jury rend un verdict affirmatif ; il écarte la préméditation et accorde les circonstances atténuantes. En conséquence, Dupont est condamné à vingt ans de travaux forcés.

LE CRIME D'UNE MÈRE. — La cour d'assises de la Seine-Inférieure a rendu son verdict dans l'affaire de la veuve Gauthier, épicière à Bouelles, accusée d'avoir assassiné sa fille pour bénéficier de la prime d'assurances contractée sur la tête de celle-ci.

Le verdict est affirmatif sur les questions de fait et muet sur les circonstances atténuantes.

La veuve Gauthier a été condamnée à mort.

UN AN DE PRISON POUR PARRICIDE !!!

La cour d'assises de l'Allier a jugé un jeune homme de dix-huit ans, Louis Auclair, représentant de commerce à Moulins, qui était accusé de parricide. Depuis la mort de sa mère, survenue l'an dernier à Cosne-sur-l'Écluse, Louis Auclair vivait en mésintelligence avec son père. Ce dernier, ayant vendu ses biens pour une vingtaine de mille francs, acheta à Montluçon, avenue Jules-Ferry, un bar qu'il se mit à exploiter avec son fils ; mais il ne tarda pas à se livrer à la débauche, ce qui donna à Louis Auclair de grandes inquiétudes sur le sort de sa part d'héritage. Il y eut entre le père et le fils de violentes altercations. Un beau jour, le jeune homme déroba mille francs au débitant et s'en fut habiter à Moulins. Le 9 avril dernier, il retourna à Montluçon et se querella encore avec son père. La nuit suivante, vers minuit, il pénétra dans le bar et le débitant, accouru au bruit, le trouva près du tiroir-caisse. Le jeune homme assure aujourd'hui qu'il n'était venu là que par bravade et non pour un cambriolage. Quoi qu'il en soit, le père bouscula son fils qui, exaspéré, le tua d'un coup de revolver dans le ventre.

Devant le jury, Louis Auclair a expliqué son insistance à surveiller la conduite de son père par le fait que sa mère le lui avait recommandé à son lit de mort, et les jurés, touchés par cette bonne raison, ont rendu un indulgent verdict, en vertu duquel la cour a condamné le parricide à un an de prison !

MEURTRE DE SA FEMME.

Julien Flament, âgé de 28 ans, chauffeur à Hautmont, accusé d'assassinat, a comparu devant la cour d'assises du Nord. A peine marié, Flament eut avec sa femme, Nathalie Raison, à qui il reprochait d'être trop dépensière et trop coquette, de fréquentes querelles. Les époux se séparèrent puis reprirent la vie commune ; mais, le 28 janvier dernier, la dame Flament quitta définitivement le domicile conjugal, son mari ayant refusé de lui remettre le montant de sa quinzaine.

Flament, furieux, médita et prépara son crime. Le 16 février, il acheta un revolver et des cartouches ; le 17, il se présenta chez ses beaux-parents où s'était réfugiée sa femme, mais il fut invité à revenir un autre jour. Le 18, il acheta dans un bazar un couteau à cran d'arrêt et, le 19, rencontrant sa femme dans la rue, l'accompagna au cimetière sur la tombe d'un enfant qu'ils avaient perdu. Là, il la supplia de reprendre la vie commune, et, sur son refus, il se jeta sur elle et lui porta, avec acharnement, 19 coups de couteau, qui provoquèrent la mort immédiate.

Flament reconnaît son crime, mais il prétend l'avoir commis sous l'empire de la colère et de la jalousie. L'accusé nie avec énergie la préméditation dont on l'accuse, malgré les déclarations des témoins.

Après un réquisitoire de M. Parigot, substitut du procureur général, et une plaidoirie de M^e Escoffier, qui demanda pitié pour son client, le jury se retire pour délibérer. Il rentre bientôt avec un verdict affirmatif, écartant la préméditation, mitigé par les circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour condamne Flament à huit ans de réclusion.

APACHES PARISIENS.

Trois jeunes repris de justice, François Delacoux, Jean-Baptiste Hervé et Pierre Chavagnac étaient accusés devant le jury de vol avec violence. Par un après-midi du mois de février dernier,

ils eurent l'audace de s'introduire dans l'appartement qu'occupait Mme Semonout, la femme d'un entrepreneur de maçonnerie, 217, rue de Vanves. Après avoir constaté qu'elle était seule, ils saisirent la malheureuse femme et la renversèrent. Puis, la menaçant d'un couteau et d'un revolver, ils lui demandèrent de l'argent. Ils attachèrent ensuite la victime au pied de son lit, la bâillonnèrent avec deux serviettes et firent main basse sur tout l'argent et les bijoux qu'ils avaient pu trouver.

Heureusement, Mme Semonout réussit à se dégager de ses liens et à appeler au secours. Ses cris furent entendus et les trois malfaiteurs purent être arrêtés.

A l'audience, ils ont opposé leurs plus énergiques dénégations aux accusations pourtant très nettes qui étaient formulées contre eux.

Chavagnac, bénéficiant du doute — son rôle avait consisté à faire le guet — a été acquitté. Mais il n'en a pas été de même de ses deux coaccusés, Delacoux et Hervé, qui, reconnus coupables sans circonstances atténuantes, ont été condamnés chacun à vingt ans de travaux forcés.

UN MEURTRE. — Le jeune assassin Eugène Duparquet, qui, le 10 mars dernier, tua d'un coup de revolver le charretier Nicolle, au moment où il sortait du débit Labarre, à Melun, place de la Porte-de-Paris, a été condamné à quinze ans de travaux forcés et quinze ans d'interdiction de séjour.

MÈRE CRIMINELLE. — Devant la cour d'assises du Nord a comparu la femme Paulus, née Berthe Supplit, âgée de 31 ans, fleuse, accusée d'avoir, le 23 février dernier, à Quesnoy-sur-Deule, jeté à l'eau son fils Camille, âgé de quatre ans, après l'avoir bâillonné solidement.

Le cadavre de l'enfant ne put être identifié que plusieurs jours après sa découverte. La mère, qui vivait séparée de son mari, avait déclaré à sa belle-sœur que son fils était mort à Bondues, le 25 février, et avait été inhumé, mais le fait fut reconnu faux. La femme Paulus avoua alors avoir jeté l'enfant dans le canal parce qu'elle était dans la misère. Elle ajouta qu'elle avait eu l'intention de se donner la mort après, mais qu'elle n'en avait pas eu le courage.

A l'audience, l'attitude de l'accusée provoqua l'indignation du public, car il est reconnu que la femme Paulus n'était pas aussi dénuée de ressources qu'elle veut bien le dire et qu'elle eût pu se procurer de l'argent si elle avait voulu travailler.

Après le réquisitoire de M. Fieffé et la plaidoirie de M^e Crussaire, le jury se retire pour délibérer.

Il rapporte un verdict affirmatif, mitigé par les circonstances atténuantes.

La femme Paulus est condamnée à quinze ans de travaux forcés.

UN SATYRE. — Un individu, dont le crime rappelait celui de Sollelland, vient de comparaître aux assises d'Oran. Il s'agissait d'un nommé Joseph Martinez, âgé de vingt-neuf ans, pêcheur, demeurant à Arzew. Le 28 août 1911, dans l'après-midi, l'accusé avait une bande d'enfants qui jouaient sur les quais et se préparaient à se baigner, s'approcha et s'adressant à l'un d'eux, lui demanda s'il voulait gagner quelques sous. L'enfant refusa net. Martinez s'adressa donc à un autre, Jean Miranda, âgé de 12 ans, qui accepta. A ses camarades qui lui reprochaient de les quitter, il fit cette réponse émuante : « C'est pour rapporter les sous à ma mère ».

L'accusé et Miranda s'en furent le long de quais, prirent du côté du cimetière, puis grimpèrent vers un fort où sont casernés les légionnaires.

La route qu'ils suivaient côtoie un petit ravin au delà duquel se trouve un bois de pins.

A un certain moment, Martinez dit à l'enfant, en lui désignant le bois : « Viens là-bas avec moi ! » Il refusa net et voulut s'enfuir.

Brutalement, Martinez le saisit dans ses bras et, le portant, traversa le ravin. Arrivé dans le bois, l'enfant était suffoqué par l'étroitesse. Il n'avait même pas la force de crier.

Alors l'ignoble individu se jeta sur lui pour le violenter et avec une fureur bestiale serra un cordon de bain que le malheureux enfant avait autour du cou. Martinez serra si fort que sa victime fut étranglée. Mais ce n'est pas tout. Il prit alors un couteau et déchira le corps du pauvre petit.

Les débats ont été émouvants. La mère de la victime qui y assistait, à plusieurs reprises s'est levée pour crier : « Rends-moi mon fils ! Vengeance ! Donnez-moi sa tête ! »

L'accusé, impassible, a essayé de revenir sur les aveux qu'il avait faits au cours de l'instruction, en déclarant qu'il ne se rappelait plus rien.

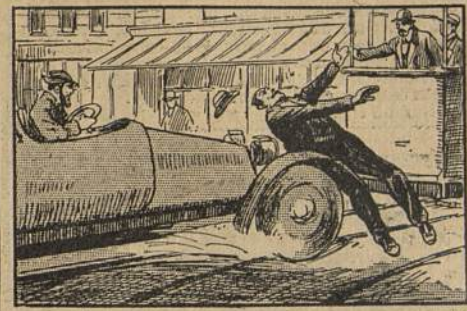
Après le réquisitoire et la plaidoirie, le jury ayant rapporté un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes, la cour a prononcé la peine capitale.

Le nombreux public qui assistait à l'audience a applaudi et hué le condamné qui s'est laissé entraîner passivement par les gardes.

Les Faits-Divers de la Semaine (Suite).

ASSOMÉ SUR LA ROUTE. — Des passants ont trouvé sur la route, inanimé et baignant dans une mare de sang, un cordonnier âgé de 51 ans. Le malheureux, qui portait au crâne d'affreuses blessures, a expiré après une douloureuse agonie, sans avoir pu désigner son meurtrier.

Les magistrats du parquet de Beauvais ont procédé à une enquête. Il a été établi que, la veille, le cordonnier s'était livré, en compagnie de plusieurs individus, à de copieuses libations chez un débitant. Et les soupçons se portent sur un habitant de la localité qui aurait été vu avec des vêtements tachés de sang. **CHAMPEAUX.**



SCALPÉ PAR UNE AUTO. — En descendant du tramway de Porchefontaine, un marchand de vins fut culbuté par une automobile. Le malheureux commerçant qui avait roulé sous le véhicule, fut relevé en piteux état. Il était à demi scalpé ; il avait plusieurs côtes fracturées et portait aux jambes de profondes blessures. C'est dans un état très alarmant qu'il fut transporté à l'hôpital. **VERSAILLES.**



ACCIDENT DE TIR. — En procédant à des épreuves de tir au camp de Satory, un maréchal des logis voulut expliquer à ses hommes le démontage d'une carabine chargée. Mais l'arme fit soudain explosion et le sous-officier fut grièvement atteint aux mains. Il fut conduit d'urgence à l'hôpital militaire. **VERSAILLES.**



NOYÉ. — Quatre hommes de l'équipage d'une drague avaient pris une barque pour aller faire la tournée des cabarets de Mélan. Au retour, ils étaient pris de boisson. Un d'entre eux voulut se lever dans la barque ; il perdit l'équilibre, tomba à l'eau et se noya sans que ses compagnons aient pu le secourir. **TRIEL.**

L'ODYSSÉE D'UNE MÈRE

En compagnie d'une jeune femme, qui, les traits ravagés par la souffrance et la douleur, tenait dans ses bras un bébé de deux ans, un comptable, demeurant à Ivry, se présentait devant le commissaire de police de la localité. Il expliqua au magistrat qu'il était gué par les allures étranges de celle qui l'accompagnait, il l'avait suivie jusqu'au pont de Conflans et avait réussi à l'empêcher de se précipiter dans la Seine avec son enfant, attaché à sa ceinture. Deux heures plus tard, après avoir erré à l'aventure dans les rues d'Ivry, la malheureuse avait encore voulu renouveler sa fatale tentative, mais le comptable qui s'était attaché à ses pas, était intervenu à temps.

La désespérée raconta alors sa lamentable odyssée. Elle s'appelait Marie M... et était âgée de 26 ans. Il y a trois ans, elle se maria avec un sergent du 21^e régiment d'infanterie coloniale, actuellement au Sénégal.

— Depuis son départ, ajouta-t-elle en sanglotant, mon mari ne m'a fait parvenir aucun subsiste, et mon enfant et moi n'avons pas mangé depuis deux jours !... La mort n'est-elle pas préférable à cette horrible existence ?

Emu de cette cruelle et véritable infortune, le commissaire s'empressa de faire servir un repas réconfortant à la mère et à l'enfant, puis il fit prévenir la mère de Mme Marie M... demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin. Celle-ci accourut aussitôt et emmena sa fille, bien décidée à la surveiller étroitement pour l'empêcher de remettre à exécution ses projets de suicide.

Les Faits-Divers de la Semaine

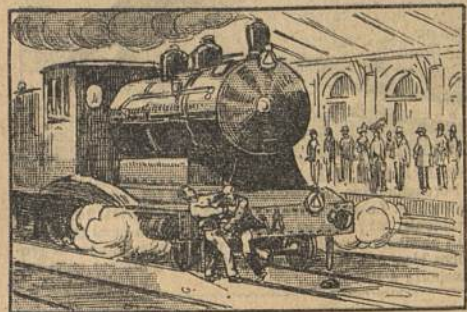
(Suite).

UN CRIME ATROCE. — Un maître charpentier de Coulombiers, père de huit enfants, avait placé sa petite fille Madeleine, âgée de neuf ans et demi, pendant la période des vacances, chez un cultivateur de Mezin, près de Coulombiers.

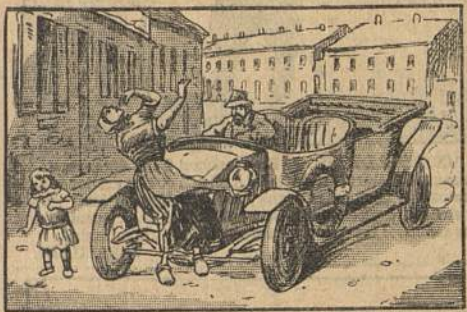
L'enfant gardait des bestiaux dans un pré. A 5 heures, un domestique entendit les cris de : « Maman ! Maman ! » Il courut vers l'endroit d'où partaient ces cris et trouva l'enfant étendue morte, dans le sang, derrière une haie : elle portait à la gorge et à la poitrine trois blessures, d'où le sang s'échappait à flots. Le cultivateur fut immédiatement prévenu par son domestique et il avertit en toute hâte la gendarmerie.

Dès les premières constatations, sur le sol piétiné autour du corps, on retrouva un porte-monnaie renfermant 4 francs et quelques centimes. Ce porte-monnaie fut immédiatement reconnu pour appartenir à un sujet belge, journalier.

Un docteur constata que Madeleine avait subi, outre ses horribles blessures, des violences épouvantables. Le bandit a été écroué. **LE MANS.**

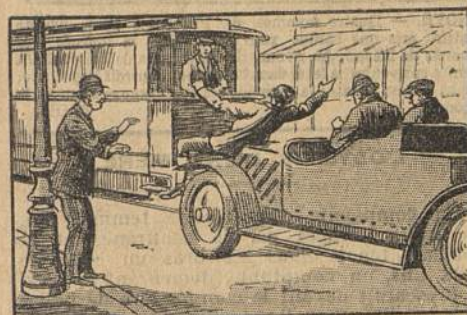


ACTE DE COURAGE. — En gare, un voyageur déjà âgé voulait traverser les voies. A ce moment arrivait un train que le voyageur n'aperçut pas. Un homme d'équipe, n'écoulant que son courage, s'élança à son secours, mais tous deux furent atteints et renversés par la locomotive. Le voyageur reçut de nombreuses contusions. L'homme d'équipe eut le pied gauche broyé. **LE HAVRE.**



VICTIME DE SON DÉVOUEMENT. — Tandis qu'une jeune mère vaquait aux soins du ménage, sa fillette, âgée de trois ans, sortait de la maison et allait jouer sur la route. Une automobile arrivait. La mère s'élança pour sauver son enfant. Malgré les efforts du conducteur, la pauvre femme fut renversée. Elle mourut deux heures plus tard. **DIEPPE.**

VICTIME DE LA BAIGNADE. — Un matelot mécanicien, âgé de dix-neuf ans, faisant partie du personnel de la flottille des torpilleurs, s'est noyé en se baignant. Il venait de manger et s'est couché à une congestion. Il était originaire de Saint-Rambert (Ain). **BREST.**



ACCIDENT MORTEL. — Un jeune garçon de onze ans se disposait à traverser une rue quand, apercevant un tramway, il s'arrêta brusquement. Au même instant une voiture automobile montée par deux voyageurs arrivait dans l'autre sens. Le chauffeur freina, mais l'enfant fut heurté violemment et renversé. Malgré tous les soins, le pauvre ne s'est relevé. **LE HAVRE.**



COUP DE PIED DE CHEVAL. — Une charrette remontait la rue de la Gare, la côte de Saint-Vigor. Le charretier, âgé de 17 ans, s'approcha trop d'un des chevaux. Celui-ci, énervé par les monchies, lui décocha un coup de pied qui atteignit à la joue. La blessure, quoique grande, n'est pas excessivement grave. **SAINT-VIGOR-D'IMONVILLE.**

L'ORGANISATION DE LA POLICE EN AMERIQUE

L'assassinat, aussi froidement prémédité qu'exécuté, du tenancier de maison de jeu, Rosenthal, à New-York, crime dont on accuse publiquement la police américaine de s'être rendue sinon coupable, du moins complice, a dévoilé des dessous bien curieux sur l'organisation policière au nouveau monde.

Loin de nous l'idée d'englober tout ce service administratif dans cet état de pourriture morale, mais la gangrène s'y est déclarée, et celle-ci, à moins d'une énergique opération de chirurgie sociale qui s'impose, menace d'avoir les pires effets.

Le meurtre de Rosenthal a mis le feu aux poudres, non pas à cause de la personnalité de l'individu, mais en raison des dessous qu'il voulait dévoiler des honteux trafics, des odieux chantages et des sombres compromissions, qui sont du fait de la police américaine.

Rosenthal était plus à même que personne d'éclairer la justice et le public, car il était, depuis des années, ce qu'on appelle communément la « vache à lait » de la brigade des jeux, dont les membres sont réputés pour prendre leur retraite au bout de dix ans au plus, après fortune faite.

Les dîmes qu'ils prélèvent sur les tripots clandestins ou les maisons de jeu chinoises sont formidables, puisqu'elles atteignent jusqu'à 30 et 40 p. 100 des enjeux.

Et pour que les tenanciers ne puissent frauder les exacteurs, ceux-ci ont soin de mettre certains des leurs en permanence auprès des tables de jeux, afin de surveiller cette cagnotte criminelle.

Ce prélèvement — cette « légère saignée » comme on dit là-bas — a plusieurs buts : fermer les yeux de la police, d'abord, sur les tripots clandestins qu'elle devrait fermer, et quand ils le sont, par hasard, faire rendre le matériel à leurs propriétaires, de façon qu'ils puissent les rouvrir ailleurs ; enfin jeter un voile discret sur les morts, plus que suspects, qui se produisent aux alentours de ces bouges, quand ce n'est pas dans leur intérieur même.

Des rixes ont souvent lieu dans ces « salons », le browning parle... et des cadavres sont le lendemain retrouvés dans la rue, c'est vrai, mais bien loin de là...

On parle d'attaque nocturne ; quelques gredins connus sont arrêtés, accusés du crime dont ils ne se sont pas rendus coupables, maintenus quelque temps sous les verrous, puis relâchés faute de preuves, et le tour est joué...

Ceux que l'argot américain appelle les Crooks, autrement dit les « tortueux » — expression excessivement significative — les rois de la nuit, qu'ils soient grecs, voleurs à la tire, monte-en-l'air, faussaires, pickpockets, ou simples rôdeurs, tous ont la partie belle.

Moyennant finances, la police sait s'éloigner au bon moment, quand ce n'est pas elle qui indique aux criminels les bons coups à faire, coups fructueux qui rapporteront cher aux indicateurs.

Comment, d'ailleurs, pourrait-il en être autrement ?

Examinons où se recrute le « Secret service » de la police américaine.

Un bandit de marque se trouve-t-il par trop traqué, sait-il que, d'un moment à l'autre, il va lui falloir payer sa dette à la société ?

Il ne lui reste qu'à dénoncer quelques-uns de ses complices — qui seront dûment condamnés — et de ce fait, lui, sera gracié.

Cette prime à la délation en fait, parmi ses congénères, une brebis galeuse qu'ils ne sauraient garder au milieu d'eux.

Le dénonciateur, craignant la mort, son juste châtiment, n'a plus qu'une ressource : s'enrôler dans les rangs de la police, qui l'accueille avec d'autant plus d'empressement que les renseignements qu'il pourra fournir seront de la plus haute importance.

Le renégat de la pègre gravit les grades assez rapidement, mais bon sang ne peut mentir, et fatalement il renoue ses relations avec les « crooks » d'autrefois.

Sa situation nouvelle, sa position officielle pour ainsi dire, lui permet soit de leur signaler les « bons coups », soit de les sortir d'affaires, le cas échéant.

Les « tortueux » sont alors mis en coupe réglée, et ces petites affaires-là se traitent en famille.

On cite le cas d'un grec fameux, de nationalité japonaise, qui, pendant bon nombre d'années « chambra » les passagers, à bord des grands paquebots.

Il voyageait avec une suite nombreuse, dépensait largement et nul certainement n'eût pu le soupçonner.

La police le connaissait de longue date, pourtant, et rien ne lui eût été plus facile que de l'arrêter.

Elle s'en gardait bien, cependant, et se contentait de le faire « filer » à bord des vapeurs par un de ses agents qui lui rappelait discrètement, dès qu'il avait « plumé un pigeon », que des menottes étaient là qui l'attendaient.

Le japonais s'exécutait de bonne — ou

de mauvaise grâce — et continuait le cours de ses exploits.

Un jour, on le vit arriver dans l'un des principaux hôtels de New-York, suivi de quatre ou cinq valets, avec un bagage qui ne comportait pas moins d'une trentaine de malles et de valises.

Il venait de gagner au jeu, à bord d'un transatlantique, près d'un million à un jeune écervelé qui, au débarqué, après mûre réflexion, crut devoir porter plainte contre lui.

Le chef de la brigade des jeux — ancien « crook » lui-même — vint trouver le japonais, en lui expliquant les faits.

L'affaire faisait un bruit énorme et l'arrestation s'imposait.

— C'est bien ennuyeux, s'écria le grec. Regardez donc le scandale que cela va faire dans l'hôtel ! Voyez donc le gérant.

Celui-ci, consulté, poussa les hauts cris. Il y avait là de quoi faire partir tous les voyageurs de marque.

On arriva à composition. Le gérant versa une forte somme à la police pour étouffer l'affaire. La police alla de compte à demi avec le prince qui le soir même disparut avec sa suite.

La juridiction étant différente aux États-Unis, suivant les États, il put s'en aller ailleurs « maquiller » les cartes, sans crainte d'être poursuivi.

Les journaux firent grand bruit de la scandaleuse attitude de la police, en cette occasion, puis tout retomba dans le silence.

Les cambrioleurs américains sont loin d'être, dans leur vie privée, des bandits qui gaspillent l'argent, en le jetant par les fenêtres.

Leur coup fait, ils rentrent tranquillement chez eux, vivant paisiblement du fruit de leur bien mal acquis, attendant qu'il soit entièrement dépensé, pour se remettre au « travail ».

Leur « manière » est naturellement reconnue par les « tortueux » devenus policiers. Aussi, dès qu'un coup sensationnel a eu lieu, quel qu'un de ceux-ci vient-il trouver l'auteur du vol, en le taxant de la somme plus ou moins élevée qu'il aura à verser, s'il veut que le silence se fasse.

Il arrive pourtant que le scandale est par trop grand, et ceux qui ont touché leur part du vol facilitent alors la fuite du coupable.

Des faux papiers, des états civils fabriqués de toutes pièces, lui fournissent une identité nouvelle, qui lui permettra de gagner le large.

Si le cas s'est passé dans une grande ville, ayant un quartier chinois — à San-Francisco, par exemple — le criminel est caché dans les caves de l'une ou l'autre des maisons des « Célestes », vivant en paix, jusqu'au jour où on lui permettra de sortir, tout danger étant passé.

Les mêmes trafics ont lieu sur les champs de courses, où les bookmakers, eux aussi, — honnêtes ou non — sont obligés de payer leur obole à la police.

Refusent-ils ? On découvre tout à coup des pontes malheureux qui assurent avoir été refaits par eux sur d'autres hippodromes.

Encore une fois ils paient, pour qu'on les laisse tranquilles, des sommes qu'ils savent ne pas devoir et que les soi-disant pontes malheureux partagent aussitôt avec les policiers.

Nous avons parlé des cambrioleurs dont la police se fait complice, parfois.

Ce sont là des faits connus de tous les Américains, et certains milliardaires, sachant fort bien à quoi s'en tenir, préfèrent payer la forte somme à la police, pour être assurés qu'on ne les dévalisera pas.

L'immeuble en question est alors « marqué » comme ne devant pas être touché.

Et si, par malheur, il est cambriolé, ce sont des « individuels » qui ont fait le coup, ignorant des arrangements pris entre la police et les « monte-en-l'air » connus.

C'est un « accident ».

Pour un peu, la police présenterait des excuses au cambriolé !

Ce trafic est connu en Amérique sous le nom de « System », le système de la police consistant à prélever des sommes énormes sur les vols de tout genre. Rosenthal, fatigué de verser à la police un argent qu'il estimait être sien — plus ou moins loyalement gagné — avait découvert le pot-aux-roses, et promettait de dévoiler certains personnages, appartenant au service supérieur de la police.

C'est pour cela qu'il devait disparaître, et l'on sait comment ses meurtriers s'en sont chargés.

Une querelle de partis fait aujourd'hui que sa mort a un retentissement inouï. L'enquête commencée de cinq côtés différents, et les recherches confiées à un Sherlock Holmes privé, aboutiront-elles ?

Il faut l'espérer, bien qu'on puisse émettre certains doutes.

Une police qui se fait complice des bandits est bien forte. Le cadavre de Rosenthal sera-t-il le seul ? L'avenir nous le démontrera...

H. S.

Les Faits-Divers de la Semaine

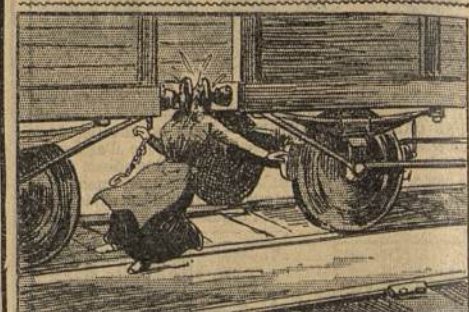
(Suite et fin).

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Vers sept heures du soir, un homme de 55 ans a été victime d'un accident de travail.

Avec deux paires de bœufs, il conduisait la machine à battre le blé à une métairie de Peillus lorsque, à la suite d'un faux pas, il tomba et eut la main gauche prise sous la roue qui lui a fait une plaie profonde intéressant toutes les parties molles jusqu'aux tendons fléchisseurs des doigts.

Un docteur, immédiatement appelé, a été dans l'impossibilité de préciser les suites probables de l'accident. **MEZIN.**

UNE SENTINELLE ATTAQUÉE. — Pendant la nuit, deux inconnus se sont introduits dans le parc d'artillerie coloniale dans un but que l'on ignore ; ils ont été mis en fuite par la sentinelle qui a déchargé sur eux son arme. **ROCHEFORT-SUR-MER.**

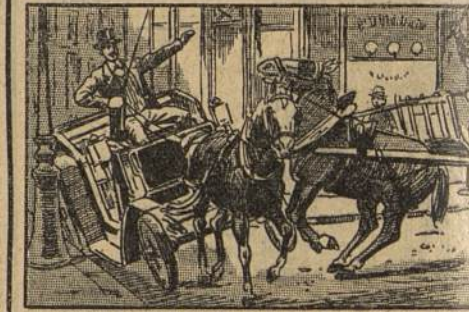


ÉCRASÉE ENTRE DEUX TAMPONS. — Un train de marchandises parti de Brive-Estrénel exécutait une manœuvre. Une femme crut pouvoir traverser les voies entre deux wagons au moment même où deux têtes de rails étaient lancées l'une contre l'autre. La malheureuse eut la tête prise entre deux têtes de rails et vécue de toute matière cérébrale. **LA BACHELLERIE.**

INEXPLICABLE AGRESSION. — Vers neuf heures et demie, un marchand de lunettes, âgé de 62 ans, se trouvait à la terrasse d'un bar, quand il fut assailli par un individu qui le roula de coups de poing et de pied.

L'agresseur s'étant éloigné, le sexagénaire se disposait à rentrer chez lui, lorsque, de nouveau il fut frappé et renversé par le même individu.

La victime a déposé une plainte ; il ne s'explique pas les motifs pour lesquels il a été attaqué ; il dit, du reste, ne pas connaître son agresseur. **BORDEAUX.**

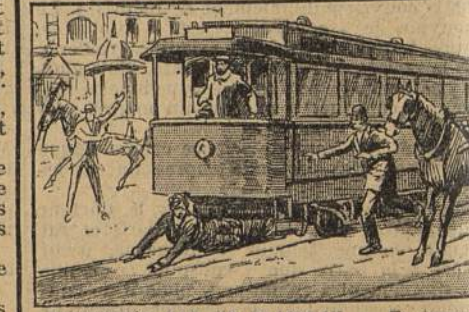


COCHER BLESSÉ. — Place Sainte-Eulalie, une charrette débouchant d'une rue heurta un fiacre qui sortait d'une rue voisine. Le choc fut tel que le cocher fut précipité à bas de son siège ; on se précipita à son secours et on le releva. Il était blessé à un bras et aux reins. **BORDEAUX.**



MORDU PAR UN CHIEN. — Dans un débit de vins, deux ouvriers se prirent de querelle. Des paroles ils en vinrent bientôt aux mains. Mais un chien qui se trouvait dans le débit bondit sur l'un des adversaires et le mordit cruellement à la lèvre inférieure. L'affaire se terminera devant les tribunaux. **BORDEAUX.**

SOUS UN CAMION. — Cours du Médoc, un porteur de pain allait faire une livraison, quand un camion lourdement chargé arriva au trot de ses deux chevaux. Le porteur de pain voulut traverser, à glissade sur le sol et tomba. Le lourd véhicule passa sur l'infortuné qui eut la jambe gauche écrasée au-dessus du genou. **BORDEAUX.**



RENVERSÉE PAR UN TRAMWAY. — En traversant la rue de la Gare, une femme, âgée de quarante-six ans, ne put se garer d'un tramway. Celui-ci la renversa et lui passa sur le corps. Relevée et transportée à l'hôpital, la pauvre femme succomba aux atroces blessures qu'elle avait reçues. **BORDEAUX.**

Découverte d'un trésor

Une trouvaille de grand prix a été faite en Russie, dans le village de Malaya-Péreschpina (gouvernement de Poltava).

Deux ouvriers de ferme, en creusant dans un champ, rencontrèrent un vieux coffre contenant des monnaies d'or et d'argent et de la vaisselle d'or et d'argent.

Les monnaies datent du IV^e siècle. L'objet le plus précieux est un grand plat d'argent damasquiné en or et portant une inscription latine d'où il appert qu'il appartenait au VII^e siècle, à un évêque.

Les autres objets sont : des coupes persanes en or et en argent, des vases d'argent de travail byzantin, environ 450 pièces d'or et 50 pièces d'argent, et une quantité de bracelets et d'autres bijoux. Des connaisseurs estiment la valeur de ce trésor à quelque deux millions et demi de francs.

Un tribunal trop clément

La nommée Angèle Langlais avait, il y a quelques années, épousé un jeune Sicilien. Au moment de son mariage, cette femme possédait une fille naturelle, la petite Alice, qui, depuis, fut l'objet d'une épouvantable tyrannie de la part de cette mère dénaturée.

A mesure que le temps passait, l'infortunée Alice subissait de plus en plus la violente manifestation de la haine de sa mère. Cette dernière, prise parfois d'accès de rage, la battait avec une sorte de frénésie, la mordait au point que le sang emplissait sa bouche. Un beau jour, elle lui brisa une jambe en serrant le membre entre une porte et son montant.

Cette mère indigne, traduite devant le tribunal de Tunis, fut condamnée à un an de prison et tout le monde s'accorde à trouver que l'on a montré trop de clémence envers l'horrible mégère.

Le sang-froid d'un chirurgien

A l'hôpital de Saint-Mandrier, à Toulon, un médecin de 1^{re} classe de la marine, M. le docteur Regnault, chirurgien réputé, s'est opéré d'une hernie inguinale au côté gauche et l'opération a parfaitement réussi.

Pour mettre son audacieux projet à exécution, l'habile chirurgien s'est installé l'après-midi dans une des salles d'opération. Une heure et demie assis sur la table chirurgicale et bien adossé à des oreillers, ce qui lui permettait d'avoir ses bras bien dégagés, le docteur Regnault, après une injection de cocaïne qu'il se fit, s'empara du bistouri, et, très délicatement, s'incisa, gardé à vue cependant, pour parer à toute éventualité, par les docteurs Gestinel et Dufour, médecins principal et de 1^{re} classe, qui sont actuellement en service à l'hôpital de Saint-Mandrier.

Comme personnel subalterne, le docteur Regnault était assisté aussi, soit pour nettoyer les instruments de chirurgie ou pour toute autre chose, par les étudiants Colibeu, Clabaud et Molinas, et par le quartier-maître infirmier Laurens. L'opération dura une heure et quart; elle fut, d'ailleurs, interrompue, à diverses reprises, pour la prise de photographies. Le personnel aidant procéda au pansement et le docteur Regnault fut transporté dans son cabinet d'officier. Son état est excellent et il sera sur pied avant peu.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert, et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

Concours n° 44 (6 Séries)

Le Bas de laine du Père Gourju

TROISIÈME SÉRIE

Le père Gourju est un vieil avaré qui thésaurise; il enferme chaque semaine ses petites et ses grosses économies dans un vieux bas de laine et il inscrit de sa grosse écriture sur les vieux feuillets d'un carnet le montant de sa fortune. Mais comme il a peur des indiscrets et des voleurs, les indications portées sur son carnet semblent insignifiantes et incohérentes. Pourtant je dois vous dire, chers amis lecteurs et lectrices, que nous avons découvert le truc du vieux grigou.

Prenez une lettre de chaque mot inscrit (la première, la seconde ou la troisième, je ne sais laquelle mais toujours la même), vous formerez un nombre qui sera celui de la somme contenue.

Dans la 1^{re} série en pièces de 0, 50
2^e — — — — — 1
3^e — — — — — 2
4^e — — — — — 3
5^e — — — — — 4
6^e — — — — — 5
7^e — — — — — 6
8^e — — — — — 7
9^e — — — — — 8
10^e — — — — — 9
11^e — — — — — 10
12^e — — — — — 11
13^e — — — — — 12
14^e — — — — — 13
15^e — — — — — 14
16^e — — — — — 15
17^e — — — — — 16
18^e — — — — — 17
19^e — — — — — 18
20^e — — — — — 19
21^e — — — — — 20
22^e — — — — — 21
23^e — — — — — 22
24^e — — — — — 23
25^e — — — — — 24
26^e — — — — — 25
27^e — — — — — 26
28^e — — — — — 27
29^e — — — — — 28
30^e — — — — — 29
31^e — — — — — 30
32^e — — — — — 31
33^e — — — — — 32
34^e — — — — — 33
35^e — — — — — 34
36^e — — — — — 35
37^e — — — — — 36
38^e — — — — — 37
39^e — — — — — 38
40^e — — — — — 39
41^e — — — — — 40
42^e — — — — — 41
43^e — — — — — 42
44^e — — — — — 43
45^e — — — — — 44
46^e — — — — — 45
47^e — — — — — 46
48^e — — — — — 47
49^e — — — — — 48
50^e — — — — — 49
51^e — — — — — 50
52^e — — — — — 51
53^e — — — — — 52
54^e — — — — — 53
55^e — — — — — 54
56^e — — — — — 55
57^e — — — — — 56
58^e — — — — — 57
59^e — — — — — 58
60^e — — — — — 59
61^e — — — — — 60
62^e — — — — — 61
63^e — — — — — 62
64^e — — — — — 63
65^e — — — — — 64
66^e — — — — — 65
67^e — — — — — 66
68^e — — — — — 67
69^e — — — — — 68
70^e — — — — — 69
71^e — — — — — 70
72^e — — — — — 71
73^e — — — — — 72
74^e — — — — — 73
75^e — — — — — 74
76^e — — — — — 75
77^e — — — — — 76
78^e — — — — — 77
79^e — — — — — 78
80^e — — — — — 79
81^e — — — — — 80
82^e — — — — — 81
83^e — — — — — 82
84^e — — — — — 83
85^e — — — — — 84
86^e — — — — — 85
87^e — — — — — 86
88^e — — — — — 87
89^e — — — — — 88
90^e — — — — — 89
91^e — — — — — 90
92^e — — — — — 91
93^e — — — — — 92
94^e — — — — — 93
95^e — — — — — 94
96^e — — — — — 95
97^e — — — — — 96
98^e — — — — — 97
99^e — — — — — 98
100^e — — — — — 99
101^e — — — — — 100
102^e — — — — — 101
103^e — — — — — 102
104^e — — — — — 103
105^e — — — — — 104
106^e — — — — — 105
107^e — — — — — 106
108^e — — — — — 107
109^e — — — — — 108
110^e — — — — — 109
111^e — — — — — 110
112^e — — — — — 111
113^e — — — — — 112
114^e — — — — — 113
115^e — — — — — 114
116^e — — — — — 115
117^e — — — — — 116
118^e — — — — — 117
119^e — — — — — 118
120^e — — — — — 119
121^e — — — — — 120
122^e — — — — — 121
123^e — — — — — 122
124^e — — — — — 123
125^e — — — — — 124
126^e — — — — — 125
127^e — — — — — 126
128^e — — — — — 127
129^e — — — — — 128
130^e — — — — — 129
131^e — — — — — 130
132^e — — — — — 131
133^e — — — — — 132
134^e — — — — — 133
135^e — — — — — 134
136^e — — — — — 135
137^e — — — — — 136
138^e — — — — — 137
139^e — — — — — 138
140^e — — — — — 139
141^e — — — — — 140
142^e — — — — — 141
143^e — — — — — 142
144^e — — — — — 143
145^e — — — — — 144
146^e — — — — — 145
147^e — — — — — 146
148^e — — — — — 147
149^e — — — — — 148
150^e — — — — — 149
151^e — — — — — 150
152^e — — — — — 151
153^e — — — — — 152
154^e — — — — — 153
155^e — — — — — 154
156^e — — — — — 155
157^e — — — — — 156
158^e — — — — — 157
159^e — — — — — 158
160^e — — — — — 159
161^e — — — — — 160
162^e — — — — — 161
163^e — — — — — 162
164^e — — — — — 163
165^e — — — — — 164
166^e — — — — — 165
167^e — — — — — 166
168^e — — — — — 167
169^e — — — — — 168
170^e — — — — — 169
171^e — — — — — 170
172^e — — — — — 171
173^e — — — — — 172
174^e — — — — — 173
175^e — — — — — 174
176^e — — — — — 175
177^e — — — — — 176
178^e — — — — — 177
179^e — — — — — 178
180^e — — — — — 179
181^e — — — — — 180
182^e — — — — — 181
183^e — — — — — 182
184^e — — — — — 183
185^e — — — — — 184
186^e — — — — — 185
187^e — — — — — 186
188^e — — — — — 187
189^e — — — — — 188
190^e — — — — — 189
191^e — — — — — 190
192^e — — — — — 191
193^e — — — — — 192
194^e — — — — — 193
195^e — — — — — 194
196^e — — — — — 195
197^e — — — — — 196
198^e — — — — — 197
199^e — — — — — 198
200^e — — — — — 199
201^e — — — — — 200
202^e — — — — — 201
203^e — — — — — 202
204^e — — — — — 203
205^e — — — — — 204
206^e — — — — — 205
207^e — — — — — 206
208^e — — — — — 207
209^e — — — — — 208
210^e — — — — — 209
211^e — — — — — 210
212^e — — — — — 211
213^e — — — — — 212
214^e — — — — — 213
215^e — — — — — 214
216^e — — — — — 215
217^e — — — — — 216
218^e — — — — — 217
219^e — — — — — 218
220^e — — — — — 219
221^e — — — — — 220
222^e — — — — — 221
223^e — — — — — 222
224^e — — — — — 223
225^e — — — — — 224
226^e — — — — — 225
227^e — — — — — 226
228^e — — — — — 227
229^e — — — — — 228
230^e — — — — — 229
231^e — — — — — 230
232^e — — — — — 231
233^e — — — — — 232
234^e — — — — — 233
235^e — — — — — 234
236^e — — — — — 235
237^e — — — — — 236
238^e — — — — — 237
239^e — — — — — 238
240^e — — — — — 239
241^e — — — — — 240
242^e — — — — — 241
243^e — — — — — 242
244^e — — — — — 243
245^e — — — — — 244
246^e — — — — — 245
247^e — — — — — 246
248^e — — — — — 247
249^e — — — — — 248
250^e — — — — — 249
251^e — — — — — 250
252^e — — — — — 251
253^e — — — — — 252
254^e — — — — — 253
255^e — — — — — 254
256^e — — — — — 255
257^e — — — — — 256
258^e — — — — — 257
259^e — — — — — 258
260^e — — — — — 259
261^e — — — — — 260
262^e — — — — — 261
263^e — — — — — 262
264^e — — — — — 263
265^e — — — — — 264
266^e — — — — — 265
267^e — — — — — 266
268^e — — — — — 267
269^e — — — — — 268
270^e — — — — — 269
271^e — — — — — 270
272^e — — — — — 271
273^e — — — — — 272
274^e — — — — — 273
275^e — — — — — 274
276^e — — — — — 275
277^e — — — — — 276
278^e — — — — — 277
279^e — — — — — 278
280^e — — — — — 279
281^e — — — — — 280
282^e — — — — — 281
283^e — — — — — 282
284^e — — — — — 283
285^e — — — — — 284
286^e — — — — — 285
287^e — — — — — 286
288^e — — — — — 287
289^e — — — — — 288
290^e — — — — — 289
291^e — — — — — 290
292^e — — — — — 291
293^e — — — — — 292
294^e — — — — — 293
295^e — — — — — 294
296^e — — — — — 295
297^e — — — — — 296
298^e — — — — — 297
299^e — — — — — 298
300^e — — — — — 299
301^e — — — — — 300
302^e — — — — — 301
303^e — — — — — 302
304^e — — — — — 303
305^e — — — — — 304
306^e — — — — — 305
307^e — — — — — 306
308^e — — — — — 307
309^e — — — — — 308
310^e — — — — — 309
311^e — — — — — 310
312^e — — — — — 311
313^e — — — — — 312
314^e — — — — — 313
315^e — — — — — 314
316^e — — — — — 315
317^e — — — — — 316
318^e — — — — — 317
319^e — — — — — 318
320^e — — — — — 319
321^e — — — — — 320
322^e — — — — — 321
323^e — — — — — 322
324^e — — — — — 323
325^e — — — — — 324
326^e — — — — — 325
327^e — — — — — 326
328^e — — — — — 327
329^e — — — — — 328
330^e — — — — — 329
331^e — — — — — 330
332^e — — — — — 331
333^e — — — — — 332
334^e — — — — — 333
335^e — — — — — 334
336^e — — — — — 335
337^e — — — — — 336
338^e — — — — — 337
339^e — — — — — 338
340^e — — — — — 339
341^e — — — — — 340
342^e — — — — — 341
343^e — — — — — 342
344^e — — — — — 343
345^e — — — — — 344
346^e — — — — — 345
347^e — — — — — 346
348^e — — — — — 347
349^e — — — — — 348
350^e — — — — — 349
351^e — — — — — 350
352^e — — — — — 351
353^e — — — — — 352
354^e — — — — — 353
355^e — — — — — 354
356^e — — — — — 355
357^e — — — — — 356
358^e — — — — — 357
359^e — — — — — 358
360^e — — — — — 359
361^e — — — — — 360
362^e — — — — — 361
363^e — — — — — 362
364^e — — — — — 363
365^e — — — — — 364
366^e — — — — — 365
367^e — — — — — 366
368^e — — — — — 367
369^e — — — — — 368
370^e — — — — — 369
371^e — — — — — 370
372^e — — — — — 371
373^e — — — — — 372
374^e — — — — — 373
375^e — — — — — 374
376^e — — — — — 375
377^e — — — — — 376
378^e — — — — — 377
379^e — — — — — 378
380^e — — — — — 379
381^e — — — — — 380
382^e — — — — — 381
383^e — — — — — 382
384^e — — — — — 383
385^e — — — — — 384
386^e — — — — — 385
387^e — — — — — 386
388^e — — — — — 387
389^e — — — — — 388
390^e — — — — — 389
391^e — — — — — 390
392^e — — — — — 391
393^e — — — — — 392
394^e — — — — — 393
395^e — — — — — 394
396^e — — — — — 395
397^e — — — — — 396
398^e — — — — — 397
399^e — — — — — 398
400^e — — — — — 399
401^e — — — — — 400
402^e — — — — — 401
403^e — — — — — 402
404^e — — — — — 403
405^e — — — — — 404
406^e — — — — — 405
407^e — — — — — 406
408^e — — — — — 407
409^e — — — — — 408
410^e — — — — — 409
411^e — — — — — 410
412^e — — — — — 411
413^e — — — — — 412
414^e — — — — — 413
415^e — — — — — 414
416^e — — — — — 415
417^e — — — — — 416
418^e — — — — — 417
419^e — — — — — 418
420^e — — — — — 419
421^e — — — — — 420
422^e — — — — — 421
423^e — — — — — 422
424^e — — — — — 423
425^e — — — — — 424
426^e — — — — — 425
427^e — — — — — 426
428^e — — — — — 427
429^e — — — — — 428
430^e — — — — — 429
431^e — — — — — 430
432^e — — — — — 431
433^e — — — — — 432
434^e — — — — — 433
435^e — — — — — 434
436^e — — — — — 435
437^e — — — — — 436
438^e — — — — — 437
439^e — — — — — 438
440^e — — — — — 439
441^e — — — — — 440
442^e — — — — — 441
443^e — — — — — 442
444^e — — — — — 443
445^e — — — — — 444
446^e — — — — — 445
447^e — — — — — 446
448^e — — — — — 447
449^e — — — — — 448
450^e — — — — — 449
451^e — — — — — 450
452^e — — — — — 451
453^e — — — — — 452
454^e — — — — — 453
455^e — — — — — 454
456^e — — — — — 455
457^e — — — — — 456
458^e — — — — — 457
459^e — — — — — 458
460^e — — — — — 459
461^e — — — — — 460
462^e — — — — — 461
463^e — — — — — 462
464^e — — — — — 463
465^e — — — — — 464
466^e — — — — — 465
467^e — — — — — 466
468^e — — — — — 467
469^e — — — — — 468
470^e — — — — — 469
471^e — — — — — 470
472^e — — — — — 471
473^e — — — — — 472
474^e — — — — — 473
475^e — — — — — 474
476^e — — — — — 475
477^e — — — — — 476
478^e — — — — — 477
479^e — — — — — 478
480^e — — — — — 479
481^e — — — — — 480
482^e — — — — — 481
483^e — — — — — 482
484^e — — — — — 483
485^e — — — — — 484
486^e — — — — — 485
487^e — — — — — 486
488^e — — — — — 487
489^e — — — — — 488
490^e — — — — — 489
491^e — — — — — 490
492^e — — — — — 491
493^e — — — — — 492
494^e — — — — — 493
495^e — — — — — 494
496^e — — — — — 495
497^e — — — — — 496
498^e — — — — — 497
499^e — — — — — 498
500^e — — — — — 499
501^e — — — — — 500
502^e — — — — — 501
503^e — — — — — 502
504^e — — — — — 503
505^e — — — — — 504
506^e — — — — — 505
507^e — — — — — 506
508^e — — — — — 507
509^e — — — — — 508
510^e — — — — — 509
511^e — — — — — 510
512^e — — — — — 511
513^e — — — — — 512
514^e — — — — — 513
515^e — — — — — 514
516^e — — — — — 515
517^e — — — — — 516
518^e — — — — — 517
519^e — — — — — 518
520^e — — — — — 519
521^e — — — — — 520
522^e — — — — — 521
523^e — — — — — 522
524^e — — — — — 523
525^e — — — — — 524
526^e — — — — — 525
527^e — — — — — 526
528^e — — — — — 527
529^e — — — — — 528
530^e — — — — — 529
531^e — — — — — 530
532^e — — — — — 531
533^e — — — — — 532
534^e — — — — —



TOMBÉE D'UN DEUXIÈME ÉTAGE. — Une jeune Parisienne qui se trouvait en villégiature avec sa mère à Bouveret est tombée du deuxième étage de la maison qu'elle habitait; elle a succombé quelques heures après.

DEUX ENFANTS CARBONISÉS. — A Novéant, deux époux rentrant chez eux, trouvèrent deux de leurs enfants carbonisés dans leur lit. On établit qu'un individu s'était introduit dans la maison, avait allumé la lampe et avait disparu en emportant un certain nombre d'objets. Est-ce lui qui a mis le feu ?

ALSACE-LORRAINE.



UNE MINE INONDÉE. — A Uniontown (Pennsylvanie), par suite de la rupture d'une digue, la mine Superba a été inondée.

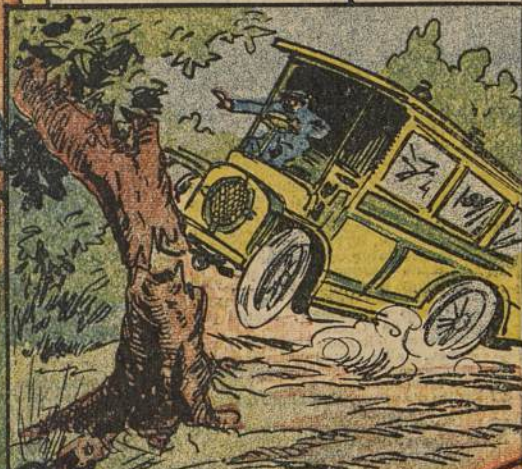
Quinze hommes ont été noyés et une quarantaine sont ensevelis. On fait des efforts héroïques pour les sauver.

ÉTATS-UNIS.



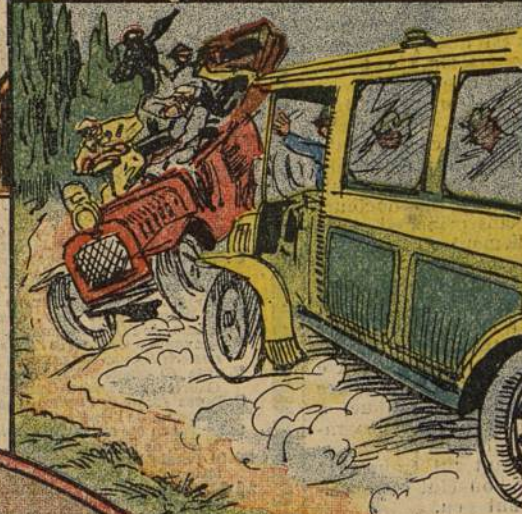
ACCIDENT MORTEL. — Le duc de Lorge, qui se trouvait depuis quelque temps à Londres, est tombé dans la cage de l'ascenseur de la maison de M. Arthur James, dont il était l'hôte. Malgré les soins que lui ont prodigués les médecins, mandés immédiatement, le duc est mort deux heures plus tard.

ANGLETERRE.



CATASTROPHE DANS UN PUIT. — Aux charbonnages de Couesne, sept ouvriers travaillaient, à la profondeur de 150 mètres, sur un échafaudage volant. L'anneau retenant cet échafaudage se brisa, et les sept hommes furent précipités dans le vide. Trois d'entre eux purent se raccrocher à une cage provisoire. Les autres furent retirés de quinze mètres d'eau, atrocement défigurés.

BELGIQUE.



ONZE PÊCHEURS NOYÉS. — Les côtes de pêche SILDEN, qui opéraient dans l'Isafjord, a sombré. Son équipage, composé de onze hommes, a péri.

ISLANDE.

UN ÉBOULEMENT. — A Heddingen, des ouvriers étaient occupés, dans une forêt, à extraire du gravier, quand, soudain, un éboulement se produisit, ensevelissant quatre hommes. Deux d'entre eux ont été tués sur le coup.

Les deux autres, gravement atteints, ont des fractures aux jambes et aux bras.

SUISSE.

ACCIDENT D'AUTOBUS. — Près de Burgos, un autobus transportant de nombreux voyageurs suivait le chemin d'Aranda-Duero, lorsqu'il alla se jeter contre un arbre. Ce dernier fut brisé sous la violence du choc.

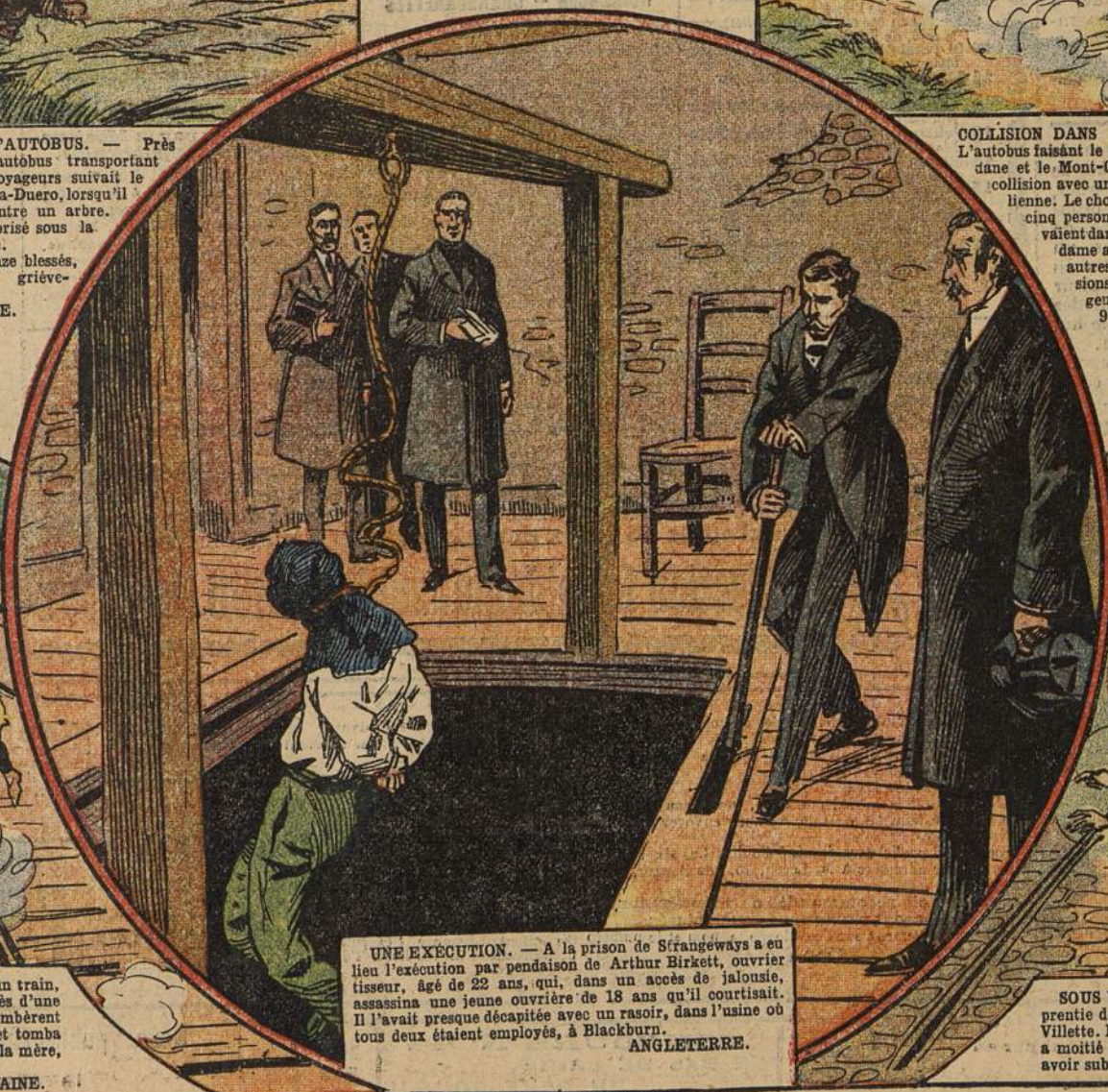
Il y a eu quinze blessés, dont six très grièvement.

ESPAGNE.



UNE FAMILLE TOMBÉE D'UN TRAIN. — Dans un train, près de Saverne, une mère et sa fille, se tenaient près d'une portière quand celle-ci s'ouvrit; la mère et l'enfant tombèrent sur la voie. Le père crut pouvoir empêcher la chute, et tomba à son tour. Le train stoppa et l'on retrouva le père et la mère, dans un état très grave. La fillette était indemne.

ALSACE-LORRAINE.



UNE EXECUTION. — A la prison de Strangeways a eu lieu l'exécution par pendaison de Arthur Birkett, ouvrier tisseur, âgé de 22 ans, qui, dans un accès de jalousie, assassina une jeune ouvrière de 18 ans qu'il courtisait. Il l'avait presque décapitée avec un rasoir, dans l'usine où tous deux étaient employés, à Blackburn.

ANGLETERRE.



SOUS UN TRAMWAY. — Boulevard de la Villette, une apprentie de 14 ans, fut renversée par un tramway Nation-La Villette. Elle tomba, et eut les bras coupés. Le wattmann fut à moitié lynché. La petite victime est morte à l'hôpital après avoir subi une double amputation.

PARIS.